



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



## Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 27 - Vendredi 14 juillet 2023

### AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire auprès de la Police administrative.

En vertu du *Règlement de police administrative*, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée; La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus pas la commune.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées:

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative



Gemeindeverband Wasserversorgung TLN  
Twann-Tüscherz, Ligerz, Neuenstadt  
Syndicat de communes Service des eaux TLN  
Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN ACTE LÉGISLATIF

Conformément à l'art. 45 de l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, le Comité du Syndicat de communes Service des eaux TLN communique que le règlement sur les indemnités adopté par l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du 29 juin 2023, sous réserve d'éventuelles oppositions, entre en vigueur avec effet rétroactif au 01.01.2023.

L'acte législatif peut être consulté auprès du secrétaire du syndicat. La décision de l'Assemblée des délégués peut faire l'objet d'un recours auprès de la préfecture de Biel/Bienne, Nidau, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

### Avis de construction

**Requérante:** Mme Laurence Voyame-Egger, Saint-Roch 15, 1400 Yverdon-les-Bains

**Auteur du projet:** Schwab-System, John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen

**Projet:** Création d'un appartement en surélévation, au chemin de la Raisse 4, sur la parcelle 1621, ban de La Neuveville.

**Zone:** Zone mixte des abords de la Vieille Ville

**Dimensions:** Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet 2023 au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. La Neuveville, le 7 juillet 2023

Municipalité de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérant:** M. Cédric Junod, rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet:** M. Cédric Junod, rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville

**Projet:** Suppression d'un escalier extérieur qui n'est plus conforme et bétonnage de l'ouverture, pose de cloisons au sous-sol extérieur, changement de fenêtre de toit, à la rue de la Tour 3, sur la parcelle 256, ban de La Neuveville.

**Zone:** Plan de quartier « Vieille Ville »

**Dimensions:** Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 juin 2023 au 30 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. La Neuveville, le 30 juin 2023

Municipalité de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérants:** M. et Mme Jan et Eveline Lenik, Allmendweg 84, 4242 Laufen

**Auteur du projet:** Lanfranconi Architekten AG - Projekte und Beratung, Zieglerstrasse 29, 3007 Bern

**Projet:** Rue du Tempé 14 : transformation de l'existant - appartements ; Rue du Tempé 16 : changement d'affectation, construction de logements, à la rue du Tempé 14 et 16, sur les parcelles 252 et 253, ban de La Neuveville.

**Zone:** Plan de quartier « Vieille Ville »

**Dimensions:** Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet 2023 au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. La Neuveville, le 7 juillet 2023

Municipalité de La Neuveville

### DÉCHETS ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES

Les déchets encombrants combustibles sont ramassés quatre fois par année, en porte à porte, selon le calendrier de collecte « Mémodéchets ». Le prochain ramassage aura lieu le 26 juillet 2023.

**Mais qu'est-ce qu'un déchet encombrant combustible ?**

C'est un déchet qui peut être brûlé dans la centrale d'incinération et qui ne peut pas prendre place dans un sac officiel rouge (17 ltr à 110 ltr). Avant d'être déposé au bord de la chaussée, une vignette sera apposée sur chaque objet ne dépassant pas 150 x 50 x 50 cm et dont le poids n'excède pas 20 kg. Si la taille ou le poids de l'objet est supérieur, plusieurs vignettes seront collées sur l'objet en proportion de sa taille et de son poids. Les vignettes sont vendues au Service des finances à la Mairie, au centre COOP, au marché MIGROS, ainsi qu'à la Boucherie Junod.

**Et pour les objets qui ne sont pas combustibles ?**

Les objets non combustibles, le métal, les appareils électroniques, les déchets inertes, etc. peuvent être déposés à la déchetterie ou dans certains commerces. Le « Mémodéchets » précise où déposer quel déchet.

**Et si nous avons des déchets encombrants combustibles en dehors des jours de ramassage ?**

Ils peuvent être amenés dans un centre de collecte des déchets, notamment la Müve ou Remo Recycling à Bienne, l'entreprise Haldimann à Morat ou l'entreprise Bühlmann à Münchenwiler.

Si vous êtes en incapacité de débarrasser vos déchets encombrants, l'Association Ateliers Phénix effectue le débara et le transport des déchets pour les particuliers, sur demande via leur site internet : <https://ateliersphenix.ch/demenagement/>.

Le personnel de la déchetterie et du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuveilloise pour toutes questions.

Municipalité de La Neuveville



**LES INFOS DU MUNICIPAL**  
7 juillet 2023**HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX  
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE  
ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN PERIODE ESTIVALE**

Du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 14 août 2023 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 26 juin 2023 et reprendra ses travaux le 7 août 2023, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

De plus, nous vous vous informons que de nouveaux horaires d'ouverture de l'administration au public seront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les détails vous seront précisés au mois d'août.

**DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE**

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;

- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs;

- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;

- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.

- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.

- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.

- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.

- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.

- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

**A NOTER !** Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-ivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

**Ancien district  
de La Neuveville****AUTORITÉS CANTONALES  
HÔTELLERIE ET RESTAURATION  
HEURE DE FERMETURE LE 31 JUILLET ET LE  
1<sup>ER</sup> AOÛT 2023**

Pendant les nuits du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 2023 et du 1<sup>er</sup> au 2 août 2023, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts jusqu'à 03h30 au plus tard.

Conformément à l'article 13 LHR (RSB 935.11), aucune autorisation complémentaire de dépassement d'horaire n'est requise.

D'ores et déjà, nous remercions les clients et les acteurs de l'hôtellerie et de la restauration à ne pas troubler le repos du voisinage.

Les préfètes:  
S. Niederhauser, R. Stebler, F. Steck



Selbsthilfe BE  
Info-Entraide BE

Groupes d'entraide autogérés  
à votre proximité  
www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00

**Nouvelles de l'administration****Bienne accueille 380 élèves lauréats  
du concours Environnement et Jeunesse**

Vingt-quatre classes de toute la Suisse romande ont rendez-vous aujourd'hui à Bienne pour une journée thématique dédiée au développement durable. Cet événement est ponctué d'activités ludiques dans toute la ville bilingue et d'une cérémonie de remise des prix en présence notamment de la conseillère d'État bernoise, Christine Häslér, et la conseillère municipale biennoise, Glenda Gonzalez Bassi.

L'édition 2023 du concours Environnement et Jeunesse a enregistré la participation de 52 classes et groupes, soit près de 1000 élèves de toute la Suisse romande. Les écolières et les écoliers étaient invités à choisir parmi différents thèmes, comme la mobilité, la biodiversité ou le lien entre producteurs et consommateurs, pour réaliser leurs projets collectifs. L'objectif du concours, qui en est à sa 19<sup>e</sup> édition, est de stimuler chez les plus jeunes l'observation et la compréhension de l'environnement quotidien afin réfléchir à son amélioration durable. Les travaux sont jugés par un jury sur l'originalité du projet, la qualité et rigueur de la démarche d'investigation ou encore la qualité artistique.

**Journée spéciale  
et cérémonie de remise des prix**

Une journée spéciale ponctuée d'activités ludiques et culturelles est organisée pour les 380 élèves primés dans toute la ville de Bienne, de la Tissot Arena jusqu'aux gorges du Taubenloch, en passant par Macolin. La proclamation des résultats et la remise des prix a lieu au Théâtre Nebia, où les projets primés sont d'ailleurs exposés. Dès 14h30, les lauréates et les lauréats seront récompensés en présence de la conseillère d'État bernoise en charge de l'instruction publique et de la culture, Christine Häslér, de la conseillère municipale et directrice de la formation, de la culture et du sport, Glenda Gonzalez Bassi, et du président de la fondation Concours Environnement et Jeunesse, le conseiller national vaudois François Pointet.

**Un concours  
interdisciplinaire et intercantonal**

Le concours Environnement et Jeunesse est organisé par la fondation Concours Environnement et Jeunesse, qui reçoit et réunit des fonds pour la mise en place du concours. Grâce au soutien des départements cantonaux de l'instruction publique, le concours, qui se déroule tous les deux ans, s'est étendu à tous les cantons francophones au fil des éditions. Il est ouvert aux élèves de l'école obliga-

toire (cycles 1 à 3) des cantons de Berne (partie francophone), Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, et vise à sensibiliser les jeunes à l'environnement afin de les encourager à agir pour un avenir durable.

Les partenaires de la 19<sup>e</sup> édition sont le parc Chaseral, les magasins du Monde, le WWF, la ferme Fallbringen, Foodoo, Globe, ESB (visites Taubenloch et Tissot Arena), Agence d'information agricole romande (Ecole à la ferme) et la Ville de Bienne (exposition Clever et sur les traces du Castor).

**Votre cœur bat pour vous.  
Faites-lui du bien.**

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol  
et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:  
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne  
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0



Fondation Suisse  
de Cardiologie

www.swissheart.ch



# CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

## du mercredi 14 juin 2023

### CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 14 juin 2023, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

**Présidence :** Mme Céline Känel

**Procès-verbal :** Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme C. Känel, présidente, FOR : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse et les citoyen-ne-s qui sont présent-e-s. Puis elle déclare: "Pour notre premier Conseil général de l'année 2023, nous avons une auditrice. Il y a un mois, lors de mon discours à l'ouverture de la Zone piétonne, j'ai tenté de faire un peu de publicité pour nos séances qui sont publiques. Force est de constater que cela n'a pas eu un grand impact. Nous pouvons dire que le nombre d'auditeurs a doublé. Trêve de plaisanterie, je souhaite une cordiale bienvenue aux auditeurs de ce soir et pour les prochaines dates les 4 octobre et 7 décembre 2023. Mon message est le suivant : "Citoyennes et citoyens, venez voir par vous-même comment se déroulent nos séances et qui sont les trente-cinq conseillers-ères généraux-ales, que vous avez élu-e-s fin 2020. Oui, nous sommes vos représentants. Notre devoir est d'amener des idées, vos idées, dans l'intérêt général de la population neuvevilloise, et aussi de surveiller le Conseil municipal qui, lui, gère notre Commune. Je le remercie au passage pour cette tâche, ô combien nécessaire mais trop souvent ingrate". Vous avez peut-être lu une information dans notre cher Courrier du 26 mai 2023 sur les injustes et douloureux placements extrafamiliaux des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Je ne vais pas revenir ce soir sur les erreurs du passé, mais je souhaite relever un des titres de cet article "Berne, un canton rural marqué par la pauvreté". Quel soulagement de pouvoir aujourd'hui vivre dignement, sortis de ces terribles situations de dénuement. Toutefois, j'ai régulièrement l'impression que, maintenant, la plupart d'entre nous possède bien plus que le nécessaire. Voir beaucoup trop. Culpabiliser n'est d'aucune utilité. Ne pas oublier notre passé (marqué par une pauvreté certaine), par contre, me semble utile afin de rester humbles et reconnaissants surtout. De ce que nous avons. Profitons de nos logements, de nos proches, savourons ce cadre de vie splendide à La Neuveville. Si j'ai déjà relevé en mars l'importance de préserver nos libertés, égalité et fraternité ne sont pas non plus des mots en l'air. Mais bien ce qui, au milieu de l'abondance matérielle et numérique, nous permet de rester humains et unis. Je crois que beaucoup d'injustices se produisent lorsque nous oublions qu'en face de nous, se trouve un être humain, qui a le droit à la dignité, au respect. Ces valeurs fondamentales peuvent s'appliquer au quotidien. Peut-être que le confort nous endort ? Réveillons-nous. Nous pouvons tous contribuer à cette fraternité, que ce soit au niveau individuel ou communal. Pour terminer, vous aurez peut-être noté la couleur violette de mon sous-pull ? Bien que discrète, ceci est une marque de soutien à la cause féminine en ce 14 juin 2023. Non pas, bien au contraire, contre nos homologues masculins, mais parce que chacune et chacun mérite un traitement égal, quels que soient son

genre, son origine, son statut social ou ses idées politiques. Je pense que la diversité fait la force d'une société et qu'une prospérité harmonieuse est possible. Merci à toutes et à tous pour votre attention. Je vous souhaite une bonne séance et des débats fructueux. Sur ces mots, je passe la parole au Chancelier pour l'appel."

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023
3. Cité de l'énergie : information (A. Louis)
4. Comptes 2022 (A. Kurth)
- 4.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 344'698.56 pour le fonctionnement et CHF 860'473.05 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'205'171.61
- 4.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'536'209.30 dont CHF 3'107'943.24 de dépenses à arrêter et CHF 1'428'266.06 de dépenses liées
- 4.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2022 présentant un excédent des revenus de CHF 45'112.16
5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'887.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café-théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Louis)
6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 162'750.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Louis)
7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 38'850.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Louis)
8. Rapport de gestion 2022 : information (C. Frioud Auchlin)
9. Prévisions du Conseil municipal pour 2023 : information (C. Frioud Auchlin)
10. Position CM et décision CG sur la motion de M. F. Gerz « Réalisation zone piétonne (sans voiture) en vieille ville à La Neuveville » (Conseil municipal)
11. Rapport CM en réponse à la motion PVN (R. Mamie) « Parking pour vélos à la gare » (C. Ferrier)
12. Rapport CM en réponse au postulat PVN (S. Mamie) « Installation de toilettes sèches à St-Joux et Chavannes » (C. Ferrier)
13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

### 1 Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

### Forum Neuvevillois (FOR) :

Mmes Bucciarelli Sophie, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie  
MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann,

Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane

### Parti Libéral-Radical (PLR) :

Mmes Andrey Odyle, Honsberger Anne  
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian

### Parti Socialiste Neuvevillois (PSN) :

Mmes Brazier Caroline, Petrig Anna Valentina, Stoefer Véronique, Torres Adele, Wingo Helvetia

### Parti Les Verts La Neuveville (PVN) :

Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine  
MM. Kraus Basil, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude

### Union démocratique du centre (UDC)

M. Gutmann Anton Tony

### Sans parti

M. Gerz Francis

### Excusé-e-s :

Mme Aeschlimann-Blaser Karin (PLR), Moeckli Joëlle (PSN), Wingo Celeste (PSN)

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

### 3 Cité de l'énergie : information (A. Louis)

M. A. Louis, conseiller municipal : « Nous sommes à bord d'un bolide lancé à toute vitesse. En face de nous se dresse un mur. Parviendrons-nous à modifier notre trajectoire afin de l'éviter et de s'en sortir sans grands dégâts ? Tel était le paradigme climatique, il y a encore une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la donne a changé et il ne s'agit plus de savoir si nous parviendrons à contourner l'obstacle mais, bel et bien à savoir quelle sera la force de l'impact. Saurons-nous préserver la majeure partie des passagers de l'habitacle ou seront-ils pulvérisés lors du crash ? Dans leur livre Earth For All, Sandrine Dixon-Declève, présidente du Club de Rome et ses co-auteurs, résument les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en deux scénarios : le "Too little, too late" et le "Giant Leap". Le "Too little, too late" que l'on peut traduire par "trop peu, trop tard" explore les effets d'une stratégie climatique peu ambitieuse, avec une réduction des gaz à effet de serre (GES), une protection du climat et de la biodiversité existantes mais trop faibles pour assurer la survie des espèces. Il est une projection des stratégies et des objectifs actuels les plus ambitieux et pourtant insuffisants. Le deuxième scénario, le "Giant Leap" ou "Pas de Géant" nous



donne un chemin clair pour tenter d'assurer la survie de la majeure partie du règne animal et végétal ainsi que de l'humanité à l'horizon 2050. Cette projection nécessite des efforts colossaux de réduction des GES, de changement des paradigmes de consommation et du modèle de société. Il s'agit d'un remaniement en profondeur et à tous les niveaux, possible uniquement si tous les acteurs de notre société y participent. International, national, cantonal, communal, entrepreneurial et individuel. Jusqu' alors, la mode a été de rejeter sa responsabilité sur celle des autres, les cantons sur les communes, les communes sur les cantons et le national, les individus sur les entreprises et vice versa. Une sorte de vaste chamaillerie de jardin d'enfant, le fameux, "ce n'est pas moi, c'est toi". Et probablement, comme au jardin d'enfant, la vérité est plutôt : "ce n'est pas que moi, ce n'est pas que toi, c'est nous". Mais cette réponse demande le courage d'accepter une part de responsabilité dans le traitement de la crise climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Alors pourquoi avoir commencé mon intervention avec cette métaphore quelque peu manichéenne du bolide et du mur ? C'était pour souligner que les objectifs et les stratégies pour combattre le réchauffement climatique évoluent et se durcissent au fur et à mesure que nous nous approchons du point de non-retour. Plus tard nous agissons, plus difficile il sera de mettre en place des mesures efficaces. Il y a plus de 10 ans que la Commune de La Neuveville coteuse comme membre de Cité de l'Énergie mais le manque de volonté politique a fait que le dossier n'a jamais avancé en direction de la labélisation. Il y a 10 ans, la labélisation standard de la Cité de l'énergie était une démarche relativement novatrice et ambitieuse. Aujourd'hui, c'est une norme standard et n'est plus quelque chose d'exceptionnel. C'est un petit pas en direction des objectifs climatiques du canton, de la Confédération ou encore de la société à 2000 Watts. J'ai repris ce dossier il y a environ 6 mois, comme s'était engagé à le faire mon parti lors des dernières élections. Personnellement, la labélisation m'importe peu et le fait de pouvoir accrocher un petit panneau "Cité de l'Énergie" à l'entrée de La Neuveville est un "nice to have" mais qui me rappellera surtout que nous avons pris beaucoup de retard. Ce qui m'importe par contre, c'est le chemin. Les actions concrètes que nous, le Conseil municipal et le Conseil général, mettrons en place pour y arriver. Nous nous devons d'avoir des objectifs ambitieux, d'agir en amont plutôt que de subir les conséquences du réchauffement. La labélisation "Cité de l'Énergie" est le premier pas d'une longue marche. Contrairement à ce que prétend un certain Philippe Nantermod, il y a urgence et si nous n'arrivons pas à nous départir de cette menace, celle-ci rendra caduque toutes les réformes, stratégies et idées politiques. Aujourd'hui déjà, nous ressentons les "premiers" effets du réchauffement : fonte des glaciers, fonte du pergélisol, eutrophisation des lacs, sécheresses, inondations et j'en passe. Et les conséquences à venir font froid dans le dos, on parle de 216 millions de réfugiés climatiques en 2050, d'insécurité alimentaire, d'incendies géants, etc.. C'est donc avec un optimisme en demi-teinte que je passe la parole à M. Maridor, de Planair SA, pour la présentation de l'état des lieux et le remercie déjà pour son travail et l'excellente collaboration. Vous pourrez ensuite poser toutes vos questions. »

M. J. Maridor, Planair SA : présente l'état de lieux "Cité de l'Énergie" de la Commune de La Neuveville, afin d'expliquer comment elle se situe dans le cadre de la labélisation. Il commence par le sommaire qui se compose ainsi : le rappel de la démarche, l'aperçu des résultats, les points forts et

les points faibles, la présentation par chapitre, la proposition de plan d'action et la suite du processus. Il rappelle que le processus afin devenir "Cité de l'énergie" débute par devenir membre de l'Association "Cité de l'énergie". Il faut ensuite effectuer un état des lieux détaillé, afin de voir s'il est possible de se labelliser, définir une politique énergétique et climatique, mettre en œuvre et évaluer les résultats. En cas de certification, la Commune serait contrôlée tous les 4 ans. Les domaines "Cité de l'énergie" concernés par la démarche sont la communication et la coopération, l'organisation interne, l'aménagement du territoire et les constructions, les bâtiments et équipements communaux, l'approvisionnement et la dépollution ainsi que la mobilité. Il commente ensuite des résultats en indiquant avoir réalisé une évaluation qualitative de la situation et de la politique énergétique basée sur les données à disposition. Pour aller plus loin, une évaluation quantitative est nécessaire en mettant en place une comptabilité énergétique, en réalisant un plan communal des énergies (connaissances des besoins / consommation du territoire) en définissant des indicateurs et en collectant les données nécessaires. Il souligne les différences entre un plan communal des énergies et la labélisation "Cité de l'Énergie". Le fait d'être labellisé demande d'avoir une politique énergétique, établir un état des lieux et des plans d'actions à 4 ans. Pour le plan communal des énergies, des lignes directrices et une vision sont établis, afin de définir des objectifs et des mesures à long terme (10-25 ans). Le plan communal des énergies constitue un document de base pour la politique énergétique de la Commune qui est exigé par l'Association "Cité de l'Énergie". Il énumère ensuite les 6 chapitres étudiés, à savoir le chapitre 1 : développement, planification urbaine et régionale, le chapitre 2 : bâtiments de la collectivité et installations, le chapitre 3 : approvisionnement et dépollution, le chapitre 4 : mobilité, le chapitre 5 : organisation interne et le chapitre 6 : collaboration et communication. L'évaluation s'effectue par un nombre de points établi par chapitre. La Commune de La Neuveville se situe actuellement à un total de 40 % des points. Il relève avoir terminé fin mars 2023 l'état des lieux. Les points forts de l'état des lieux de notre Commune sont une planification de la mobilité en cours (plan vélos, plan de stationnement), une bonne gestion des déchets, du courant renouvelable de base, des analyses énergétiques effectuées au niveau des permis de construire et un éclairage public assaini. Il poursuit par les points faibles, qui sont que la Commune n'a pas de plan communal ou de planification des énergies, pas de suivi des indicateurs énergétiques, pas de comptabilité énergétique, la majorité des bâtiments communaux sont chauffés au mazout et il y a peu d'instruments contraignants. Il évoque ensuite les points importants et les questions en suspens par chapitre. Dans le chapitre 1, il n'existe pas de stratégie, d'objectifs et de suivi d'indicateurs. Il n'y a pas non plus de planification énergétique territoriale. Pour la planification de la mobilité au niveau régional, il serait intéressant d'élaborer un plan vélo. Le règlement des constructions est peu contraignant au niveau énergétique. Au chapitre 2, les points importants sont la mise en place d'une comptabilité énergétique avec un plan communal des énergies et un programme d'assainissement. Au niveau de l'éclairage public, il s'agit de mettre en place des indicateurs, de maintenir l'extinction/abaissement nocturne et d'intégrer ces paramètres dans la comptabilité énergétique. Pour le chapitre 3, la production d'électricité renouvelable avec le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux, une stratégie de priorisation et de réalisation et un concept de gestion durable des espaces verts sont des points impor-

tants. La consommation d'énergie pour le chauffage reste une question en suspens. Les points importants du chapitre 4 sont la mobilité dans l'administration, les indicateurs sur le territoire, la mobilité électrique et la mobilité douce. La contribution communale pour les transports publics reste une question en suspens. L'organisation pour mieux définir la gestion des plans d'actions et la traduction de la volonté dans les documents officiels font partie des points importants du chapitre 5. Et pour terminer avec le chapitre 6, la communication, les conseils à la population et le soutien financier font partie des points importants. Il indique les actions nécessaires à entreprendre pour la Commune, qui sont un plan communal des énergies ou une politique énergétique, une comptabilité énergétique avec une stratégie d'assainissement du patrimoine communal, la mise en place d'un système d'indicateurs de suivi, la clarification des procédures et des tâches au sein de la Commune. Les actions qui sont souhaitables sont la communication sur les thèmes "énergie et climat", la mise en place des subventions communales et l'adoption de directives d'achats durables. Il explique ensuite la suite du processus qui débute par l'adaptation et la validation de l'état des lieux (Phase A) et la définition d'un plan d'action (Phase B). Avec 40 % des points de l'état de lieux, les mesures planifiées et la mise en place de la structure de pilotage, la réalisation d'un plan communal des énergies ou équivalent, la mise en place de la comptabilité énergétique, l'actualisation et l'appropriation du plan d'action permettraient une certification qui semble possible dans les 18 à 24 mois. Il termine ensuite par présenter un projet de plan d'actions 2023-2026 pour la Commune de La Neuveville. Il remercie les membres du Conseil général pour leur accueil et se met à disposition pour répondre aux questions.

M. M. Cochet, PLR : souhaite savoir si, en termes d'efficience, cela vaut la peine pour une petite commune comme La Neuveville. Il poursuit par demander quelle est la taille moyenne des communes suisses qui sont labellisées.

M. J. Maridor, Planair SA : répond que cette labélisation est plus adaptée pour les villes. Il indique suivre personnellement la Commune de Fontenais, qui a le soutien d'une délégation externe. Il relève qu'une commune peut être "Cité de l'Énergie" sans réellement avoir beaucoup de coûts. Ce qui est gênant, c'est surtout l'investissement en temps, afin de mettre les documents en place et avoir un suivi des indicateurs, etc.. Il pense que cela demande une vraie organisation. Au niveau communal, il serait possible de prendre des mesures sur les infrastructures et bâtiments communaux. Par contre, au niveau du territoire, la Commune devrait prendre un rôle motivateur et avoir une bonne communication à la population.

M. F. Gerz, sans parti : souhaite savoir ce qui est attendu de la Commune pour la mise en place de cette labélisation.

M. J. Maridor, Planair SA : répond qu'il s'agit d'avoir un véritable suivi des infrastructures avec des indicateurs. Avec la planification qui sera réalisée, les objectifs 2030-2050 seront connus. Il faudra aussi donner des responsabilités à l'administration pour la partie "énergie". Le but est aussi que ce soit une tâche à réaliser qui motive. Il est également important de remonter les informations et remplir le tableau des indicateurs en mettant en place un suivi régulier.

M. T. Gutmann, UDC : relève que la population bénéficie d'une bonne qualité de vie à La Neuveville. Il pense que chaque citoyen peut faire un effort de manière personnelle. Il relève que des





efforts pourraient être consentis au niveau des constructions avec des panneaux solaires et des pompes à chaleur.

M. J. Maridor, Planair SA : signale que c'est le remplacement d'anciennes installations qui va prendre du temps chez les particuliers. Il pense que, si la Commune arrive à mettre en place des changements, cela pourrait aider les particuliers à en faire de même.

Mme H. Wingo, PSN : en rapport à la Commune de Fontenais, qui compte 1'350 habitants, elle aimerait savoir quelles sont les mesures concrètes et comment ont-elles contribué à promouvoir l'utilisation durable et responsable de l'énergie parmi ses résidents ?

M. J. Maridor, Planair SA : la Commune de Fontenais travaille avec un délégué à l'énergie par le biais de SACEN SA, qui effectue la comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Un suivi énergétique est remonté au Conseil communal. Cette commune possède également une planification énergétique territoriale. Il relève que, le fait d'être labellisée "Cité de l'Énergie" apporte une colonne vertébrale à la commune dans la direction de l'énergie.

M. C. Nicolet, FOR : demande si des calculs de rentabilité ont été faits par certaines communes, qui démontrent qu'il y a des avantages économiques à s'engager dans cette démarche.

M. J. Maridor, Planair SA : la partie sur laquelle une commune gagne en travaillant sur l'énergie, c'est sur son plan d'investissement / assainissement. Elle sait directement quels bâtiments doivent être assainis avec le temps de retour sur l'investissement. C'est surtout le travail qui est effectué dans le cadre de "Cité de l'Énergie" qui peut amener des économies.

M. C. Nicolet, FOR : demande si la labellisation peut aider à prioriser les projets et pour ceux qui sont le plus rentables, de payer un salaire avec le retour sur investissement permettant l'engagement d'une personne pour gérer cela.

M. J. Maridor, Planair SA : ajoute qu'il séparerait bien le fait d'être labellisé et d'avoir une personne déléguée à l'énergie. La Commune va être bien notée par l'Association "Cité de l'Énergie" si elle a une bonne organisation énergétique. Le fait par contre d'engager une personne déléguée à l'énergie pourrait prioriser les projets et les coûts.

M. C. Voisard, PVN : demande s'il y a des retours positifs sur les économies réalisées en consommation énergétique dans les communes suivies par Planair SA.

M. J. Maridor, Planair SA : répond que, sur les 12 communes suivies, une seule a arrêté l'aventure car, dans son cas, cela n'était pas rentable. Il pense que c'est maintenant qu'il faut agir, afin de s'engager en faveur l'énergie. Il relève que mettre en place par exemple des installations de panneaux photovoltaïques fait partie des actions qui permettent de faire des économies sur le long terme. L'idée de "Cité de l'Énergie" est aussi d'avoir la contrainte de baisser la consommation de CO<sub>2</sub>, afin d'être exemplaire en tant que commune labellisée.

Mme H. Wingo, PSN : demande à connaître le retour de la population dans les communes suivies.

M. J. Maridor, Planair SA : répond que cela fait 2 ans qu'il travaille en tant que conseiller "Cité de l'Énergie". Il relève que le fait d'être citoyen d'une commune labellisée "Cité de l'Énergie" est aussi contraignant, mais le retour général de la population est satisfaisant. Il ajoute que le fait d'être labellisé ou non ne change en rien et que la

Commune peut être le catalyseur du changement avec une bonne communication sur les projets.

M. A. Louis, conseiller municipal : remercie M. J. Maridor pour sa présentation ainsi que pour les réponses données aux questions adressées par les conseillers généraux.

#### 4. Comptes 2022 (A. Kurth)

4.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 344'698.56 pour le fonctionnement et CHF 860'473.05 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'205'171.61

M. A. Kurth, conseiller municipal : "La commission scolaire du district, nous a présenté les comptes 2022 et fort est de constater que les charges courantes ont bien été respectées, une fois de plus. A signaler, une grosse augmentation de CHF 5'832.- par unité temps plein (UTP) pour un montant total de CHF 126'000.-, dont la moitié est prise en charge par la Commune. Le salaire moyen UTP de CHF 147'000.- est passé à CHF 153'000.- avec un impact de CHF 63'000 sur notre comptabilité. Egalement, à signaler un dépassement de CHF 29'000.- pour la mise en conformité selon le rapport de l'AIB de 2020. Nous avions prévu un investissement de CHF 150'000.-, mais grâce à la mise en place de solutions pragmatiques et adaptées, au final, seule une dépense de CHF 29'000.- a dû être comptabilisée. Les coûts par élève étaient budgétés à CHF 11'588.-, mais suite aux coûts extraordinaires mentionnés précédemment, le montant par élève s'est finalement monté à CHF 11'615.-, soit une différence de CHF 27.- par élève. Je rappelle que l'ensemble des frais sont répartis par une clé de répartition entre les trois communes, soit Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville, et que la révision du Règlement d'organisation est en cours. Un projet a déjà été présenté aux maires des différentes communes. Ce Règlement d'organisation veut redéfinir la clé de répartition entre les 3 communes pour l'adapter à la situation cadre d'aujourd'hui. Je profite de saluer l'effort de Mme Laure Glatz pour l'avancée significative dans ce dossier ô combien complexe. Comme les années précédentes, les comptes correspondent de très près au budget. Pour rappel, nous présentons les comptes de la communauté scolaire et pour ceux et celles qui souhaitent voir la comparaison des coûts d'une année à l'autre, ils/elles sont prié/e/s de se référer aux comptes communaux de La Neuveville, page n°12 du compte de résultat. La commission des finances préavis favorablement les comptes 2022 et ceci à l'unanimité. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions."

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : "Merci pour les différentes informations. Le Parti libéral-radical constate et relève que le prix par élève en 2022 est de plus de CHF 11'500.- pour La Neuveville alors qu'il est tout juste de CHF 10'000.- pour un élève de Nods ou du Plateau. Dans notre ligne continue afin d'être attentif avec les dépenses de la Commune, nous trouvons cela discutable et peu équitable. Je suis ravi d'entendre que les discussions relatives au Règlement d'organisation sont avancées. Je souhaite toutefois poser les deux questions suivantes : Quel horizon pour une "normalisation" de la situation? Quelles mesures peuvent être prises dans le cas d'une issue défavorable pour La Neuveville ?"

Mme L. Glatz, conseillère municipale : répond qu'elle espère pouvoir terminer ce dossier avant la fin de la législature actuelle. Elle ajoute que l'approbation de ce règlement doit passer par les com-

munes et par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire puis par les législatifs. Cela va prendre du temps. Il serait possible pour La Neuveville de se retirer de ce Syndicat, mais elle pense que, au vu de l'évolution des discussions, ce dossier est sur la bonne voie.

M. A. Guillaume, FOR : "Le groupe Forum remercie M. Kurth, conseiller municipal, pour la clarté de sa présentation. Les charges ont été globalement maîtrisées et restent dans la ligne de ces dernières années. Dans la clé de répartition, les charges de commune-siège ne se justifient plus. Il faudrait poursuivre les discussions avec les Communes du Plateau. Elles ne seront pas faciles, mais elles sont nécessaires. Pour en revenir aux comptes annuels 2022, nous proposons de les accepter."

Mme C. Brazier, PSN : relève, au nom du Parti socialiste, apprécier la qualité de ce rapport ainsi que la tenue des comptes. Elle recommande l'approbation des comptes.

M. R. Mamie, PVN : "Le Parti Les Vertes de La Neuveville remercie l'administration pour la mise à disposition des comptes du Collège du district. La liasse présentée selon les prescriptions bernoises MCH2 compte 40 pages. Cependant, comme déjà mentionné l'année passée, la prise de connaissance du total de la part neuvevilloise 2022, respectivement de son budget et le montant de l'année passée nécessite le recours à la calculette. Le Parti Les Vertes demande l'adjonction d'un petit tableau supplémentaire pour l'année prochaine indiquant ces montants. Le Parti Les Vertes recommande l'acceptation des comptes 2022 du collège du district."

M. T. Gutmann, UDC : rappelle que, cette année, le Collège va fêter ses 50 ans. Il recommande l'approbation des comptes 2022.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 344'698.56 pour le fonctionnement et CHF 860'473.05 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'205'171.61.**

4.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'536'209.30 dont CHF 3'107'943.24 de dépenses à arrêter et CHF 1'428'266.06 de dépenses liées

M. A. Kurth, conseiller municipal : "Dans ces crédits supplémentaires, nous avons d'un côté les dépenses liées pour un montant de CHF 1'428'266.- et de l'autre les dépenses à arrêter pour un montant de CHF 3'107'943.-. Sur les 9 positions, pour un montant de CHF 1'428'266.- de dépenses liées, 4 positions, qui représentent 60 % du montant, sont des écritures principalement comptables liées aux impôts et à l'achat d'énergie. Les 6 positions des dépenses à arrêter, et ceci pour un montant de CHF 3'107'943.-, vont directement alimenter des fonds de réserve comme lors des exercices précédents. Sur ces quelques 3 millions, 2 millions sont alloués au fonds d'amortissement des bâtiments, principalement l'école primaire pour un amortissement annuel de CHF 400'000.-. La provision pour contribuable, dont le ou les dossiers fiscaux, n'est pas encore finalisée. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions."

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'536'209.30 dont CHF 3'107'943.24 de dépenses à arrêter et CHF 1'428'266.06 de dépenses liées.**



4.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2022 présentant un excédent des revenus de CHF 45'112.16

M. A. Kurth, conseiller municipal : "Vous souvenez-vous ? Nous parlions principalement d'atteindre l'équilibre financier et vous vous souvenez également que vous aviez accepté du bout des lèvres le budget 2021. Ceci a déclenché une vraie prise de conscience, tant chez vous chères conseillères et chers conseillers, qu'au sein de l'Exécutif et de l'administration communale. Cette prise de conscience a eu un impact favorable et nous permet de vous présenter à ce jour des comptes positifs. Et surtout, le trend, lui, reste toujours positif à ce jour. Nous restons néanmoins très vigilants quant aux dépenses structurelles et aux recettes de nos contribuables. C'est dans cette dynamique positive que nous pouvons vous annoncer un excédent de recettes de CHF 45'112.-. La fameuse dissolution de la provision de réévaluation, à raison de 1 million par année, impacte encore l'exercice 2022 et pour la dernière fois celui de 2023. Les recettes fiscales sur les personnes physiques et morales ont été supérieures aux prévisions. Au final, nous avons un excédent d'un peu moins de CHF 2 millions. Ceci s'explique principalement par la bonne reprise économique ainsi que les recettes fiscales des personnes physiques. M. Didier Honsberger, administrateur des finances et moi-même restons, tout au long de l'année, en contact avec les principaux contribuables physiques et moraux, afin de les garder bien au chaud. A ce jour, les prévisions des rentrées fiscales 2023 sont en phase avec notre budget. Nos capitaux propres ont augmenté de CHF 1,2 million, tout en tenant compte des prélèvements ainsi que la dissolution de la provision de la réévaluation. A noter encore que toutes les manifestations sportives et culturelles ont pu avoir lieu en 2022. Les impôts sur la taxe immobilière, les gains immobiliers, la taxation des retraits sur les caisses de pension et la péréquation financière sont bien en ligne avec nos prévisions, mais nous laissent tout de même un surplus de CHF 500'000.-, dont le 80 % sur le gain immobilier. La commission des finances et l'organe de vérification des comptes (FIGEMA) ont donné un préavis favorable aux comptes 2022. Je saisis l'occasion pour remercier cette commission dynamique et engagée ainsi que M. Didier Honsberger, administrateur des finances et son équipe, pour la très bonne tenue des comptes. Finalement, j'ai le grand plaisir de vous informer que M. Didier Honsberger est de retour au service des finances. Dans un premier temps, à temps réduit, afin de lui permettre le meilleur rétablissement possible et d'être au top de sa forme pour s'attaquer au prochain chantier, le budget 2024. Comme vous le voyez il ne peut pas m'assister ce soir et il est plus compétent que moi pour entrer dans les détails comptables. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. Si je n'arrive pas à y répondre, car il s'agit d'un sujet très technique, je me permettrai alors de les remettre à M. D. Honsberger. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : "Bravo et merci pour le travail réalisé par tous ceux qui œuvrent de près ou de loin au suivi des finances de la Commune. La situation que l'on peut qualifier de "bonne" amène deux constatations au niveau du Parti libéral-radical. Le résultat final positif montre un probable manque d'investissements. Je parle bien d'investissements et non pas de dépenses inutiles. Pour cela, une vision d'avenir claire, afin d'établir un plan précis et de prioriser certains projets, est nécessaire et souhaitée. Pour reprendre une image qui me tient

à cœur, si nous n'investissons pas dans notre navire, mais que nous nous contentons de réparer les avaries subies, cela nous permettra au mieux de nous maintenir à flot. Les efforts consentis suite au signal d'alerte lancé de manière assez brutale par le Parti libéral-radical, il y a quelque temps, ont les effets attendus. La force des images a probablement fait son effet. Pour marquer les esprits, j'avais parlé à l'époque, avec un brin de provocation, d'un navire qui fonçait droit sur un iceberg. Grâce à l'anticipation du capitaine et l'agilité et la solidarité de l'équipage (une pensée pour tous les employés de la Commune), nous nous trouvons désormais dans des eaux plus favorables. Bravo et merci et surtout, gardons le cap. Le Parti libéral-radical recommande donc d'accepter les comptes communaux 2022. "

M. A. Guillaume, FOR : "Entre les imputations internes, les refacturations et les constitutions/dissolutions de provisions, il faut un solide esprit analytique pour comprendre les comptes communaux. Fort heureusement, l'équipe du service des finances nous en fait un bon résumé dans les premières pages de son volumineux rapport. J'en retiens que les charges sont maîtrisées et que les entrées fiscales sont meilleures qu'attendu. Ceci grâce au fait que les contribuables neuvevillois jouent le jeu et aussi parce que les prévisions établies en 2021 étaient prudentes, COVID oblige. Le résultat d'exploitation du compte global est un bénéfice d'environ CHF 1 million. Ces éléments sont la moitié pleine du verre. Du côté du verre à moitié vide, je relève que nous n'avons pas pu réaliser les investissements prévus, non pas par faute de moyens financiers, mais parce que nous manquons de ressources pour préparer, planifier et superviser la réalisation de ces travaux. Les projets reportés sont indiqués en page 10 du rapport. Pour terminer sur une note positive, je constate que les investissements réalisés ont pu être autofinancés, ce qui est gage d'équilibre à long terme des finances communales. Je remercie l'équipe du service des finances, représentée, ce soir par M. André Kurth, pour le travail effectué et la qualité des commentaires. Je conclus en proposant, au nom du Parti Forum, d'approuver les comptes annuels 2022. "

M. C. Louis, PVN : remercie, au nom du Parti Les Vert-e-s de La Neuveville, les responsables des finances pour leur présentation. Il salue les efforts réalisés dans les différents départements en faisant des économies dans les domaines où elles sont possibles, sans affecter le bien-être des Neuvevillois et des Neuvevilloises. Il recommande d'accepter ces comptes.

Mme C. Brazier, PSN : indique, au nom du Parti socialiste neuvevillois, être satisfaite de la tenue des comptes et en remercie les auteurs.

M. T. Gutmann, UDC : relève que la Commune avait pour but de présenter des comptes équilibrés, ce qui est chose faite. Il en remercie tous les acteurs et demande d'approuver ces comptes.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2022 présentant un excédent des revenus de CHF 45'112.16.**

**5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 24'887.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café-théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Louis)**

Message du Conseil municipal : "La loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier

2013. Pour rappel, cette loi comporte notamment des modifications en matière de financement et de pilotage des institutions culturelles subventionnées. Dès 2016, toutes les communes doivent participer dans leur région au financement des institutions culturelles d'importance régionale. Pour la Commune de La Neuveville, le Musée d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque régionale et le Café-théâtre de la Tour de Rive sont reconnus comme institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de la LEAC nécessite des contrats de prestations d'une durée maximale de 4 ans pour les institutions culturelles. Les contrats actuels arrivent à échéance à fin 2023. Ils doivent être renouvelés pour 4 nouvelles années. Le contrat de prestations du Café-théâtre de la Tour de Rive permettra à cette institution culturelle de continuer à collaborer activement avec les autres centres culturels de la région reconnus comme étant d'importance régionale ainsi qu'avec les autres organisations culturelles de la région et de Bienne. La subvention d'exploitation de la Commune s'éleva à CHF 24'887.- par année dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Café-théâtre de La Tour de Rive et l'Exécutif communal se sont déclarés d'accord avec le nouveau projet de contrat de prestations. Cette décision sera finalisée dans la mesure où le Conseil général approuverait la dépense requise. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations qui lierait notre Commune, le canton de Berne et les autres communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) au Café-théâtre de La Tour de Rive de La Neuveville. "

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Voisard, PVN : "Le Café-Théâtre de la Tour de Rive est une institution qui jouit d'une excellente réputation dont bénéficie toute La Neuveville. Les Vert-e-s remercient de leurs efforts toute l'équipe des responsables. Ces retombées positives du point de vue culturel interviennent en dépit du fait que le montant de la subvention soit la plus basse de toutes les institutions culturelles d'importance régionale de la région Bienne – Seeland – Jura bernois, y compris en comparaison avec les institutions à buts et taille similaires. Une hausse relativement modeste de cette subvention avait été demandée par les responsables du Café-Théâtre, ce qui aurait constitué un plus bienvenu notamment en cas de besoin ou de coup dur urgent, par exemple pour remplacer du matériel. Même si nous entendons le souci de garder bien serrés les cordons de la bourse communale, nous regrettons que le Conseil municipal ne soit pas entré en matière, ce qui aurait pu avoir un effet de levier à travers la clé de répartition régionale. Mais comme la discussion de ce soir ne porte pas sur une éventuelle augmentation, nous soutenons en l'état la demande telle que présentée par le Conseil municipal. "

Mme V. Stöpfer, PSN : "Le Café-Théâtre est une richesse culturelle importante pour les Neuvevilloises et Neuvevillois. Il renforce la vie et l'attractivité de notre cité. C'est un lieu intergénérationnel qui permet à de nombreuses personnes de se rencontrer et de bénéficier d'une offre variée. Ce contrat est également reconnu d'utilité publique culturelle au niveau du canton. Nous vous recommandons son approbation. "

M. L. Longo, PLR : "La culture est le ciment de notre société. Pouvoir investir dans le capital culturel est une chance pour une commune comme la nôtre. Se





retrouver lors d'un spectacle au Café-Théâtre de la Tour de Rive, visiter une exposition sur les petites annonces neuvevilloises ou des vestiges médiévaux et emprunter quelques livres à la Bibliothèque régionale sont riches d'opportunités pour chaque habitant et habitante de notre ville. Une diversité culturelle, nous ne pouvons que la saluer"

Il souhaite d'ailleurs revenir sur la demande concernant la Bibliothèque régionale et relève que l'on peut constater, dans le rapport d'activité 2022, que plus de 35'000 emprunts ont été effectués à la Bibliothèque régionale de La Neuveville. Il souhaite soutenir ces trois dépenses périodiques, afin de fortifier et de maintenir une culture locale riche. La répartition des coûts n'est malheureusement pas indiquée dans les messages. Il s'adresse ainsi à M. A. Louis pour savoir si, pour cet objet, le canton mettra les 40 % restants si la commune-siège met 50 % du montant, ce qui est le cas pour le Café-Théâtre de la Tour de Rive et pour le Musée d'Art et d'Histoire.

M. A. Louis, conseiller municipal : ajoute que pour l'exemple donné par M. L. Longo, 10 % supplémentaires sont payés par le Syndicat des communes. Pour la Bibliothèque régionale, c'est une autre clé de répartition qui est utilisée, à savoir 70 % pour la commune-siège, 20 % pour le canton et 10 % pour les autres communes de la région.

M. T. Gutmann, UDC : recommande d'approuver cette dépense périodique.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **par 31 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve cette dépense périodique.**

## **6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 162'750.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Louis)**

Message du Conseil municipal : "La loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour rappel, cette loi comporte notamment des modifications en matière de financement et de pilotage des institutions culturelles subventionnées. Dès 2016, toutes les communes doivent participer dans leur région au financement des institutions culturelles d'importance régionale. Pour la Commune de La Neuveville, le Musée d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque régionale et le Café-théâtre de la Tour de Rive sont reconnus comme institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de la LEAC nécessite des contrats de prestations d'une durée maximale de 4 ans pour les institutions culturelles. Les contrats actuels arrivent à échéance à fin 2023. Ils doivent être renouvelés pour 4 nouvelles années. Le contrat de prestations de la Bibliothèque régionale permettra à cette institution de continuer à fournir des prestations optimales dans la région et à améliorer le service aux utilisateurs. La subvention d'exploitation de la Commune s'élèvera à CHF 162'750.- par année dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Bibliothèque régionale et l'Exécutif communal se sont déclarés d'accord avec le nouveau projet de contrat de prestations. Cette décision sera finalisée dans la mesure où le Conseil général approuverait la dépense requise. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations qui lierait notre Commune, le canton de Berne et les autres communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) à la Bibliothèque régionale de La Neuveville. Cette décision est soumise au référendum facultatif, le montant annuel étant supérieur à CHF 100'000.-"

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, PVN : "Offrir à toutes les tranches d'âge un accès très riche aux livres et à la lecture est un défi très bien relevé par notre Bibliothèque régionale. Dans des locaux chaleureux, les événements se succèdent au fil des saisons, invités, conteuses, expositions pour le plaisir de tous. Les conseils et l'accueil sont toujours excellents pour l'école et les familles. Ainsi, le Parti Les Verts de La Neuveville soutient la dépense périodique de CHF 162'750.- en faveur de la Bibliothèque régionale."

Mme C. Brazier, PSN : "Le Parti socialiste neuvevillois est favorable à cette dépense. Notre Bibliothèque régionale est un lieu capital pour la transmission du savoir, pour la médiation culturelle et la promotion de la lecture auprès des plus jeunes, mais également des habitant/e/s. Elle offre un panel riche d'activités comme le souligne le récent rapport de gestion. Sa présence renforce l'attractivité de La Neuveville, favorise l'installation de nouveaux et de nouvelles habitant/e/s et ainsi pour toutes ces raisons, le Parti socialiste neuvevillois vous recommande l'approbation de cette dépense."

M. C. Louis, PVN : ajoute qu'il est important de rester vigilants pour l'avenir afin que La Neuveville puisse conserver son statut de Bibliothèque régionale, car les temps changent. Il relève que les bibliothèques régionales du Jura bernois sont potentiellement menacées sur le long terme. Il suffit de regarder la liste des bibliothèques régionales du canton de Berne pour constater que La Neuveville fait partie d'une minorité de petites communes à pouvoir encore la conserver. Il est important de faire un maximum d'efforts, afin de remplir tous les critères, notamment en termes de collaboration avec les autres bibliothèques régionales.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette dépense périodique.**

## **7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 38'850.- pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Louis)**

Message du Conseil municipal : "La loi cantonale révisée sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour rappel, cette loi comporte notamment des modifications en matière de financement et de pilotage des institutions culturelles subventionnées. Dès 2016, toutes les communes doivent participer dans leur région au financement des institutions culturelles d'importance régionale. Pour la Commune de La Neuveville, le Musée d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque régionale et le Café-théâtre de la Tour de Rive sont reconnus comme institutions culturelles d'importance régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de la LEAC nécessite des contrats de prestations d'une durée maximale de 4 ans pour les institutions culturelles. Les contrats actuels arrivent à échéance à fin 2023. Ils doivent être renouvelés pour 4 nouvelles années. Le contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire permettra à cette institution de continuer à assurer sa mission de conservation et de mise en valeur régionale de ses collections. La subvention d'exploitation de la Commune s'élèvera à CHF 38'850.- par année dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Musée d'Art et d'Histoire et l'Exécutif communal se sont déclarés d'accord avec le nouveau projet de contrat de prestations. Cette décision sera fina-

lisée dans la mesure où le Conseil général approuverait la dépense requise. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations qui lierait notre Commune, le canton de Berne et les autres communes de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme F. Maillat, PVN : "Le Parti Les Verts salue le travail effectué par ce musée de taille modeste et vous recommande d'approuver cette dépense périodique."

Mme A. V. Petrig, PSN : "Le Musée est un lieu essentiel pour la médiation culturelle, historique et scientifique. Nous vous conseillons donc d'approuver cette dépense périodique."

M. T. Gutmann, UDC : recommande d'approuver cette dépense périodique.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette dépense périodique.**

## **8. Rapport de gestion 2022 : information (C. Frioud Auchlin)**

Mme C. Frioud Auchlin, maire : n'a rien à ajouter à ce rapport. Il est suffisamment détaillé, précis et instructif.

## **Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2022.**

## **9. Prévisions du Conseil municipal pour 2023: information (C. Frioud Auchlin)**

Message du Conseil municipal : "Le Conseil municipal vous fait part ci-dessous des projets qu'il entend mener à bien en 2023, étant entendu que certains sont déjà à bout touchant ou réalisés depuis la rédaction de ce message :

- Plan de stratégie climatique
- Réalisation d'un plan des énergies communales
- Finalisation de la réorganisation du département de la gestion du territoire
- Réalisation du Jardin du souvenir
- Finalisation du pavillon funéraire
- Analyse de la structure du bâtiment du CAJ et rénovation externe
- Finalisation de l'éclairage public en LED
- Finalisation des contrats de prestations découlant de la LEAC
- Plan des déchets
- Plan vélos
- Préparation à l'introduction de la GED
- Projet de réaménagement de la cour de l'école primaire
- Mise en service de quatre bornes de recharge pour voitures
- Élaboration de lignes directrices communales de la politique des seniors et mise en œuvre pratique"

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique à M. L. Longo qu'elle répond avec cet objet à sa question posée lors du dernier Conseil général. Elle ajoute qu'une partie des points énoncés dans cette liste sont actuellement en cours ou déjà réalisés.

M. C. Louis, PVN : demande s'il est possible pour les années futures d'avoir des prévisions plus détaillées qu'une liste sous forme de points, voire une courte présentation par département de la Commune. Il serait intéressant de prendre un peu de plus de temps pour ce sujet, ce qui éviterait probablement beaucoup de questions simples et d'interventions parlementaires par le Conseil général.



Il pense qu'il serait plus logique et pertinent de transmettre les prévisions lors de la première séance du Conseil général.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : en prend note.

**Le Conseil général prend acte des prévisions du Conseil municipal pour 2023.**

**10. Position CM et décision CG sur la motion de M. F. Gerz "Réalisation zone piétonne (sans voiture) en vieille ville à La Neuveville" (Conseil municipal)**

Position du Conseil municipal : *"L'intervention parlementaire a été examinée par le Conseil municipal. Celle-ci demande l'étude puis la mise en œuvre d'une zone piétonne. Dès l'instant qu'il s'agit d'une demande d'étude, celle-ci doit être considérée comme un postulat. Le Conseil municipal pourra ainsi étudier la demande qui est faite et se pencher sur les propositions qu'elle contient. L'étude permettra de savoir si une zone piétonne sans voiture est réalisable dans le périmètre des 3 rues de la vieille ville et, si oui, à quelles conditions. D'emblée, le Conseil municipal se déclare favorable à l'approbation de cette intervention parlementaire sous forme de postulat, car l'étude requise permettra d'aboutir à une vision de ce que sera la zone piétonne de demain en vieille ville. Ainsi, il est demandé à l'intervenant de modifier sa motion en postulat, car elle en a le caractère, et il est recommandé au Conseil général de l'approuver sous cette forme."*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : rappelle, que le Conseil municipal, dans son message, demande à l'intervenant de modifier sa motion en postulat, car elle en a le caractère. Elle demande l'entrée en matière.

M. F. Gerz, sans parti : accepte la modification de sa motion en postulat.

Mme C. Känel, FOR, présidente : demande si l'entrée en matière est combattue.

M. C. Junod, PLR : *"Le Parti libéral-radical souhaite intervenir avant l'ouverture des débats pour proposer au Conseil général de ne pas entrer en matière aujourd'hui, mais lors du prochain Conseil général sur ce postulat. Ceci pour 2 raisons, à savoir : la première étant l'effectif réduit du personnel du service de la gestion du territoire. Nous avons assez abordé le sujet ici-même pour nous rendre compte qu'ajouter le dossier de piétonisation de la vieille ville à ce dicastère est simplement contre-productif. De plus, comme le motionnaire l'a précisé dans la presse d'aujourd'hui, ce n'est pas une priorité urgente de notre Commune. La borne en haut de la rue du Marché pourra en témoigner. La seconde raison suggère que notre parti souhaite d'abord que ce postulat soit abordé de manière consultative dans les commissions de la sécurité et de la gestion du territoire, comme pour la motion au sujet des feux d'artifices. Nous souhaitons un préavis au Conseil général quant à la pertinence politique d'une telle proposition vis-à-vis des discussions actuelles au sein des commissions. Nous vous recommandons de refuser l'entrée en matière, afin d'accélérer un projet qui peut se concrétiser rapidement par nos commissions pour notre zone piétonne et ainsi y amener plus de sécurité."*

M. M. Canepa, FOR : demande une suspension de séance de 5 minutes.

Mme C. Känel, FOR, présidente : annonce une suspension de séance de 5 minutes. La séance reprendra à 21h19.

Mme C. Känel, FOR, présidente : annonce la reprise des débats.

Mme C. Brazier, PSN : demande un éclaircissement sur les conséquences du refus de l'entrée en matière sur cet objet.

M. V. Carbone, chancelier municipal : répond qu'un refus d'entrer en matière entraînerait un classement immédiat et sans suite de l'intervention parlementaire en question.

M. C. Louis, PVN : indique, au nom du Parti Les Vertes, être favorable à ce postulat, car il estime que l'étude sur la situation sur l'aménagement de la Zone piétonne est bonne à prendre. Il voulait une étude très générale, car certains points de la motion pourraient être évités. Il va soutenir l'acceptation de ce postulat, mais prend bien note que certains points doivent être discutés en commission.

Mme C. Brazier, PSN : au nom du Parti socialiste neuvevillois et compte tenu des conséquences évoquées par M. V. Carbone, elle est favorable à entrer en matière sur cette motion transformée en postulat, dans la mesure où la sécurité dans la vieille ville est un sujet extrêmement important, ainsi que celle des enfants et des personnes âgées et que cela permettrait d'y réfléchir de manière cohérente. Elle soutient l'entrée en matière.

M. M. Canepa, FOR : *"Forum neuvevillois n'est pas favorable à une zone piétonne de manière générale dans la vieille ville. En effet, cela représente trop de contraintes pour les habitants, déjà que la vie en vieille ville n'est pas toujours des plus pratiques. Par conséquent, Forum neuvevillois recommande de ne pas entrer en matière."*

M. F. Gerz, sans parti : est perturbé par la situation. Il ajoute que le contenu de son intervention fait l'objet de propositions à discuter et qu'elles passeront par une étude et par les commissions municipales, afin d'arriver à un résultat adapté. Il ne comprend pas la demande du Parti libéral radical et se sent un peu perdu.

M. V. Carbone, chancelier municipal : rappelle que le débat d'entrée en matière détermine si une discussion sur le fond d'un objet à l'ordre du jour pourra avoir lieu ou non. Si l'entrée en matière est refusée, l'objet est classé immédiatement sans suite. Par contre, si l'entrée en matière est acceptée, il y a un deuxième débat. Dès lors, l'approbation du postulat, en l'occurrence ce soir, serait mise en discussion en vue de son approbation ou de son refus.

La présidente passe au vote concernant l'entrée en matière sur le postulat : **par 15 voix positives, 13 voix négatives et 4 abstentions, l'entrée en matière est acceptée et la discussion est ouverte.**

M. C. Junod, PLR : *"Le Parti libéral-radical demande de refuser le postulat. Pourquoi ? Nous ne voulons pas un rapport d'étude de faisabilité, mais des mesures. Un postulat coûte de l'argent. Il en a déjà été assez discuté au Conseil général. Le Conseil municipal est bien assez chargé actuellement. Les responsables de commissions le sont encore plus. Nos conseillers généraux, en revanche, demandent à aider, débordent d'idées et de motivation. L'idée est de laisser nos commissions travailler sur le sujet pour que cela soit plus rapide. C'est pour cela nous allons maintenir et recommander de refuser ce postulat, afin qu'il parte dans les commissions."*

Il demande à Mme C. Frioud Auchlin, maire et M. C. Ferrier, conseiller municipal, de mettre ce point à l'ordre du jour de leur commission respective.

Mme H. Wingo, PSN : *"Le Parti socialiste neuvevillois est favorable à la transformation de la motion en postulat, et à l'acceptation de ce postulat. En effet, la piétonisation de la vieille ville renforcerait la sécurité des habitant-e-s et plus*

*particulièrement des enfants. La piétonisation des centres-villes a été soulevée comme un point important de l'attractivité des villes pour l'installation des familles par différents rapports. Nous soutenons l'argument de M. Cédric Junod qui propose la création d'un groupe de travail avec la commission de la gestion du territoire et la commission de la sécurité."*

M. M. Canepa, FOR : *"Forum neuvevillois n'est pas favorable à une zone piétonne de manière générale dans la vieille ville. En effet, cela représente trop de contraintes pour les habitants, déjà que la vie en vieille ville n'est pas toujours des plus pratiques. Certains comportements sont, certes, abusifs, cependant, ils représentent une minorité de personnes d'après nos constatations. Il serait, selon nous, plus judicieux de cibler les quelques fauteurs de troubles concernés et non pas de pénaliser l'ensemble des résidents de notre cité médiévale. Nous demandons à la police administrative d'agir, afin que les règles de circulation en vieille ville soient respectées par tous dans le futur. Par conséquent, Forum neuvevillois vous recommande de rejeter ce texte."*

M. C. Nicolet, FOR : s'exprime en son propre nom. Il croit comprendre que le postulat va être saisi par les conseillers municipaux qui auront l'autorité, afin de le présenter aux différentes commissions et avoir leur préavis. Si ce n'est pas le cas, il demande à en être informé. Il demande si le Conseil municipal a la compétence d'activer les commissions pour avoir des préavis sur ce sujet.

M. V. Carbone, chancelier municipal : répond que le Conseil municipal va travailler sur ce postulat si celui-ci est accepté. L'Exécutif devrait ensuite présenter un rapport au Conseil général dans un délai de 6 mois. Le Conseil municipal peut s'adresser aux commissions municipales puisqu'elles sont consultatives. En règle générale, c'est ce qu'il fait.

M. C. Louis, PVN : se dit étonné de la tournure du débat, car ce n'est pas la première fois que le Conseil général traite un postulat qui demande une étude. Au nom du Parti Les Vertes, il rappelle être favorable à ce postulat. Il invite les membres du Conseil général à accepter ce postulat qui sera traité d'une façon censée par les commissions et par les services communaux concernés.

M. M. Cochet, PLR : a le sentiment le Conseil général veut remettre beaucoup de gens au travail, alors qu'il y a des règlements qui sont en vigueur et qui ne sont simplement pas appliqués. Commençons à appliquer ce qui doit l'être en vieille ville et regardons ce qu'il se passe, avant de donner du travail au Conseil municipal et aux commissions.

M. L. Longo, PLR : souligne que le service de la gestion du territoire est fortement sollicité ces derniers temps. En son nom et celui de son parti, il est favorable à avoir des améliorations en vieille ville et à approuver ce genre de postulat. Il relève que, dans ce cas, le timing est mal choisi avec les départs consécutifs au sein du service de la gestion du territoire et une cadence de travail avec des projets tels que le plan d'aménagement local (PAL). Dans ces circonstances, il n'est pas possible de tout réaliser. Il rejoint l'intervention de M. M. Cochet quant à faire appliquer les règlements. Il sera possible de revenir avec un projet conséquent comme celui-là dès que la situation du service de la gestion du territoire se sera améliorée.

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, par 16 voix négatives, 15 voix positives et une abstention, le Conseil général refuse ledit postulat.**





## **11. Rapport CM en réponse à la motion PVN (R. Mamie) "Parking pour vélos à la gare" (C. Ferrier)**

Rapport du Conseil municipal : "Dans sa motion déposée le 5 octobre 2022, le parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'installer un parking sécurisé pour vélos à la gare de La Neuveville. Le motionnaire relève que les installations actuelles sont désuètes, de capacité insuffisante et exposent en partie les vélos aux vols et déprédations. L'installation de parking à vélo adapté à la gare contribuerait à promouvoir l'usage de la mobilité douce dans notre commune. Le Conseil municipal estime qu'il est effectivement important de proposer des équipements adaptés aux vélos à La Neuveville, notamment par l'aménagement de stationnements sécurisés et protégés à la gare en remplacement des installations obsolètes existantes. Le postulat du parti des Vert-e-s "un plan vélo pour La Neuveville", déposé le 31 mars 2021, avait déjà pour but de développer les aménagements cyclables sur tout le territoire communal. Ce postulat a été accepté par le Conseil général le 16 juin 2021 et l'étude est sur le point d'être finalisée. Cette étude propose, en effet, du stationnement couvert et sécurisé à la gare, pour du stationnement de courte et longue durée. Le Conseil municipal a d'ores et déjà prévu le budget pour réaliser le premier couvert à vélos à la gare encore en 2023. Il ne manquera pas de communiquer le planning de la réalisation de cet aménagement au Conseil général lorsqu'il sera connu."

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

## **12. Rapport CM en réponse au postulat PVN (S. Mamie) « Installation de toilettes sèches à St-Joux et Chavannes » (C. Ferrier)**

Rapport du Conseil municipal : "Dans sa motion déposée le 5 octobre 2022, le parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'installer des toilettes sèches à St-Joux ainsi qu'à Chavannes. La motionnaire relève que les WC mis en place l'été à St-Joux sont des toilettes chimiques. Pour des raisons aussi bien esthétiques qu'écologiques, elle propose de remplacer les cabines chimiques par des toilettes sèches avec des copeaux de bois. Les WC disposés sur le site de St-Joux en été sont loués à une entreprise qui s'occupe de leur mise en place et de leur évacuation en fin de saison, mais également de leur entretien. Le Conseil municipal rejoint l'avis du parti des Vert-e-s et estime également qu'il serait préférable d'installer des WC secs plutôt que des WC chimiques. Le Service de la gestion du territoire a contacté trois entreprises afin d'obtenir une offre pour les mêmes prestations que pour les WC chimiques. Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres. La troisième ne propose plus de location. Actuellement, la location et l'entretien des WC chimiques pour deux cabines coûtent CHF 2'000.- pour quatre mois. Pour les WC secs, une entreprise dont le siège est à Winterthur propose une offre à CHF 6'400.-, alors que qu'une autre basée à Lausanne propose une offre à CHF 6'800.-. La location de WC secs coûte plus de 3 fois plus cher que les WC chimiques. De plus, les entreprises qui proposent actuellement ces prestations sont basées soit à Winterthur, soit à Lausanne. Les déplacements nécessaires pour l'entretien des WC ont un impact écologique plus important que pour les WC chimiques sachant que la filiale de l'entreprise qui les fabrique se situe à Brügg. Au vu des coûts de location des WC secs et des déplacements nécessaires pour leur entretien, mais aussi de la demande du Conseil général de diminuer les coûts de fonctionnement de l'administration, le Conseil municipal n'est pas favorable à l'installation de toilettes sèches à St-Joux pour le moment. Il propose toutefois de rester attentif à l'évolution du

marché et de changer de système si une entreprise ouvre une filiale à proximité et si les prix deviennent raisonnables. Il faut préciser que des WC sont ouverts au public à Chavannes, directement à côté de la place de jeux, dans la station de pompage. Le Conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'installer des WC supplémentaires à cet emplacement. Le Conseil municipal évaluera également la possibilité de construire des WC fixes à St-Joux, à proximité du Pumptrack, reliés au réseau des eaux usées. Pour cela, une modification du plan de protection des rives sera nécessaire."

**Le Conseil général prend acte de ce rapport.**

## **13. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (V. Stöpfer) "Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville"

- Motion PLR (L. Longo) "Révision du Règlement du Conseil général"

- Motion PLR (M. Cochet) "Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables"

- Motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) "Davantage de places de garde dans la crèche municipale"

- Postulat PSN (C. Brazier) "Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap"

- Interpellation PSN (C. Brazier) "Subventions à la piscine du Landeron"

- Interpellation PSN (H. Wingo) "Piscine du SMT"

### **Développement :**

- Motion PSN (V. Stöpfer) "Implémenter une section "Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs" sur le site Internet de La Neuveville"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PLR (L. Longo) "Révision du Règlement du Conseil général"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PLR (M. Cochet) "Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) "Davantage de places de garde dans la crèche municipale"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PSN (C. Brazier) "Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PSN (C. Brazier) "Subventions à la piscine du Landeron"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PSN (H. Wingo) "Piscine du SMT"

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

## **14. Questions simples et traitement**

Mme A. Torres, PSN : "Le Parti Socialiste neuvevillois s'interroge sur le cahier des charges du garde-bain de la plage du camping de La Neuveville. Les client-e-s relèvent des problématiques concernant l'hygiène et s'inquiètent de leur sécurité dans cet espace de loisirs. La Commune a-t-elle l'intention d'améliorer la qualité de l'accueil ?"

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond à la question simple posée par Mme A. Torres, PSN, lors de la séance du 22 mars 2023 et déclare : « Les personnes surveillantes de la plage ont une formation reconnue en matière de sécurité aquatique de type Brevet Base Pool ou équivalent et peuvent effectuer des surveillances de baignade. Ils surveillent la zone de baignade et identifient les dangers à un stade précoce. Cette mesure préventive permet d'éviter de nombreux accidents. Si un incident se produit, le surveillant sait comment secourir la personne en détresse et prend les mesures nécessaires, comme par exemple alerter le service de secours 144 ou la police. Leurs missions principales sont : la prévention, la surveillance, le sauvetage, l'hygiène et le nettoyage. Les surveillants de la plage sont les employés du gérant du Restaurant de la Plage. Je vous rends également attentifs, qu'il devient extrêmement difficile de trouver des surveillants. L'avenir d'une plage surveillée est de plus en plus en péril, faute de candidats potentiels. Radeaux et petit plongeur sont nettoyés au gros jet le matin. Mais, force est de constater qu'il suffit d'un passage d'une famille de cygnes ou de canards pour rendre l'endroit peu engageant en un rien de temps. Les poubelles sont vidées tous les jours. Le gazon est tondu de façon régulière et automatique avec un robot. L'arrosage est régulier. Par grande chaleur, il est difficile de le maintenir au standard du gazon anglais. Pour les cabines, le nettoyage est annuel avant la reprise de la saison. Il est important de relever que seules les cabines complètement vidées de leurs biens sont nettoyées. Les vestiaires sont nettoyés régulièrement. Les toilettes, clairement, ne sont plus aux exigences d'aujourd'hui. Inadaptées pour les personnes à mobilité réduite, pas de table à langer. De nouvelles toilettes sont budgétées pour 2024. Si le budget est accepté, la réalisation se fera rapidement pour le début de la nouvelle saison 2024. Fréquentant moi-même de façon très régulière la plage, et là je ne parle que du côté est, je constate que, de façon générale, la plage est bien entretenue. On peut toujours faire mieux et promis on fera mieux. »

M. R. Mamie, PVN : "Lors de l'opération de gouddronnage du chemin de Maupras, un ancien mur en pierres sèches longeant le virage de la parcelle n°3336 (parcelle non construite) a été démolie. Actuellement, il n'y reste que quelques pierres éparpillées. La reconstruction de ce mur en pierres sèches est-elle prévue ?"

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que passablement de murs en pierres sèches ont été rénovés dans la localité, mais apparemment pas celui-ci. Le propriétaire sera contacté par la Commune, qui a son mot à dire, pour la reconstruction de ce mur.

M. R. Mamie, PVN : "Nous avons observé, il y a quelques années, la mise à disposition d'une voiture Mobility sur une place de parc de notre gare. Ce véhicule n'y est plus. Pour quel motif ?"



Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que cette suppression est due à un problème de rentabilité de ce service. Le manque à gagner était assumé par la Commune et ce véhicule n'était pas assez utilisé, donc pas rentable. Il a alors été décidé de renoncer à ce service.

M. R. Mamie, PVN : *"Suite à la fermeture de classes l'année dernière, en raison de normes cantonales qui demandent un nombre minimum d'élèves par classe, ces derniers ont été regroupés pour former des effectifs très importants. Partant du principe que cette situation peut nuire à la qualité de l'enseignement, quelle est la marge de manœuvre de la Commune pour éviter que les enfants soient le moins impactés par cette situation ?"*

Mme L. Glatz, conseillère municipale : répond que la marge de manœuvre de la Commune est limitée étant donné que les normes cantonales doivent être respectées. Elle ajoute que, pour l'année scolaire 2023/2024, il y aura des effectifs plus importants. Néanmoins, cette situation ne devrait pas durer. Des mesures ont été prises à savoir mettre des auxiliaires dans les classes et donner plus de leçons de sections.

M. F. Gerz, sans parti : *"Lors de la séance du Conseil général du 23 juin 2022, le crédit d'engagement de la somme de CHF 687'900.- a été voté pour les travaux concernant les eaux usées, le réseau électrique et la superstructure (revêtement). Cher Conseil municipal, Cher M. Ferrier, pour quand ces travaux des Oeuchettes sont-ils planifiés ?"*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève qu'il est prévu de faire ces travaux cet automne. Au vu de la situation du département, il n'est pas certain que cela puisse se faire. Des travaux, qui ne sont toujours pas terminés, ont eu lieu à la rue des Fossés, en collaboration avec le Syndicat de communes Service des eaux TLN. Plus récemment, le service de la gestion du territoire a dû s'occuper de travaux au chemin de la Récille, toujours en collaboration avec ce Syndicat. Tout cela prend du temps. Il relève que son service ne peut gérer plus d'un chantier à l'année et ces temps sont encore plus difficiles que d'habitude.

M. C. Nicolet, FOR : *"La zone de St-Joux est reconstruite par la communauté de kitesurfeurs comme l'un des meilleurs spots de Suisse. Plusieurs aménagements ont d'ores et déjà été réalisés pour permettre une pratique de ce sport à St-Joux. La question des parkings de nuit pour les vans des adeptes de surf reste entière. Afin d'éviter des stationnements non-autorisés et sauvages dans la zone de St-Joux, ne trouveriez-vous pas judicieux de proposer une solution réglementée au bénéfice des utilisateurs de notre Commune ?"*

M. L. Burkhalter, PLR : *"Est-ce que le Conseil municipal entend résoudre le problème des places de parking à St-Joux l'été ?"*

M. A. Guillaume, FOR : *"Avec le retour des beaux jours, l'utilisation de la zone de St-Joux augmente proportionnellement à la température. Malheureusement, le nombre de places de parc ne suit pas cette tendance. A priori, la réponse actuelle semble n'être que de mettre des amendes, notamment à des parents et grands-parents de juniors qui participaient à un tournoi, mais aussi à d'aimables touristes. Y a-t-il une stratégie mise en place afin de faire face au problème de parking à St-Joux cet été ?"*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : va répondre conjointement aux trois questions posées concernant le problème de stationnement à St-Joux. Elle remercie les auteurs de ces trois questions et se réjouit de répondre à l'interpellation pour rendre Saint-Joux

plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap. Dans un premier temps, elle tient à apporter des informations sur les amendes mises à St-Joux. La Commune fait appel à une entreprise de sécurité pour mettre de l'ordre au niveau du parking dans la localité. Les programmes des contrôles par ce prestataire sont fixés à la moitié du mois pour le mois suivant de manière totalement aléatoire. Les agents ne peuvent amender que les personnes qui sont mal parkées ou hors case. Le deuxième aspect est le contrat que la Commune a conclu avec la police cantonale. Elle peut effectuer des contrôles sur les véhicules en mouvement et amender sur appel de particuliers. Elle relève que la police a dû intervenir l'année dernière dans un cas d'urgence vitale, lors d'un match de football à St-Joux, car tant les ambulances que la police n'arrivaient pas à accéder à l'endroit à cause de voitures mal parkées. Elle souligne que la Commune est très fière que la zone de St-Joux soit réouverte. Des places pour les kitesurfs ont été aménagées et ont dû être gérées au niveau sécuritaire, puisqu'il y avait un souci avec les nageurs. Elle indique que l'effet de l'appel des gens de l'extérieur face à ce bel endroit a peut-être été négligé. Cette zone est dans un cul-de-sac, entre la voie ferrée et le lac, avec des bordiers qui aimeraient pouvoir sortir de chez eux sans trouver des vélos accrochés à leur barrière. Le Conseil municipal songe sérieusement à trouver une solution à cette problématique en période estivale et particulièrement lors de manifestations. Il a déjà été exigé que chaque organisateur mentionne que la zone de St-Joux est particulièrement accessible en mobilité douce et que les places de parc sont limitées. Il y a environ 630 places de parc sur notre territoire communal, payantes ou non, et environ 50 places de parc à St-Joux. Il s'agit d'une préoccupation constante du Conseil municipal. Elle espère pouvoir amener des solutions qui ne coûteront pas trop cher à la collectivité. Elle ajoute que le fait de mettre des amendes ne poursuit pas le but de renflouer les caisses communales, mais bien celui de discipliner les gens qui se parquent aux mauvais endroits. Elle constate également que, quand le parking de St-Joux est surchargé, le parking en face du Restaurant Jean-Jacques Rousseau n'est, lui, pas complet.

M. C. Nicolet, FOR : *"errain de basketball, Promenade Jean-Jacques Rousseau – chemin du Stade. Ce terrain de basket est depuis de nombreuses années très utilisé et apprécié par notre jeunesse neuvevilloise. Le revêtement en béton n'est malheureusement plus du tout adapté à une pratique de ce sport. Le risque de blessures de fatigue est réel. Les communes limitrophes ont depuis plusieurs années opté pour des revêtements de type Tartan, beaucoup plus respectueux des articulations des joueurs. Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre, rapide et pragmatique, pour que le Conseil municipal puisse prendre position sur cette demande ?"*

M. A. Louis, conseiller municipal : répond que c'est un projet qui touche plusieurs départements, mais qui sera pris en main par le service des loisirs. Il propose d'avoir une discussion avec M. Nicolet à ce sujet. La procédure est d'adresser une demande écrite au Conseil municipal, qui sera transmise au service des loisirs. Il ajoute également qu'une autre possibilité serait de créer une association qui pourrait défendre les intérêts liés à ce sport. Il travaille avec plusieurs associations, comme le Skater Hockey, qui font les démarches pour mettre en place des projets.

M. T. Gutmann, UDC : *"Suite aux remarques de propriétaires de voitures électriques, plusieurs bornes de recharge, dont les deux devant l'Hôtel*

*Jean-Jacques Rousseau, ne fonctionnent déjà plus depuis un certain temps. Quelle en est la cause ?"*

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que la Commune a quatre emplacements de bornes de recharge, à savoir devant l'Hôtel Jean-Jacques Rousseau, à Vichon, à la gare et à la route du Vignoble en face du bâtiment du service de l'équipement. La borne de recharge devant l'Hôtel Jean-Jacques Rousseau n'est plus en fonction depuis la mi-mars suite à un problème de module intelligent, qui sert à charger et communiquer avec la borne. L'entreprise Smotion qui s'occupe de l'installation et de la mise en service est actuellement en rupture de stock. Dès la semaine prochaine, la pièce défectueuse sera changée. Un problème a été relevé sur la borne de recharge de Vichon. Il sera résolu la semaine prochaine également. Pour celle située devant la Gare, il est possible d'y accéder seulement à l'aide d'un QR Code. Des investigations sont en cours. Une demande a été transmise à l'entreprise Smotion, afin de savoir pourquoi il y a autant de problèmes récurrents sur ces bornes.

M. T. Gutmann, UDC : *"Les derniers locataires sont en train de quitter le site de l'ancienne Fritri à St-Joux. Tous les locaux seront vides. Quel est l'avancement sur le projet Artemis/Halter ?"*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : le Conseil municipal a rencontré plusieurs fois la maison Halter, qui est l'entreprise de construction, et Artemis, propriétaire. Des discussions ont eu lieu autour d'une maquette, en abordant les hauteurs, les aménagements du passage de St-Joux et le réaménagement de du chemin de St-Joux qui amènent à la zone de St-Joux. Un cahier des charges a été établi. Il a été approuvé par le Conseil municipal et remis à la maison Halter. Des discussions doivent avoir lieu encore ce mois avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour développer le plan de quartier pour cette région. Après, il y aura l'élaboration du plan de quartier par la Commune et l'OACOT, et les constructions pourront ensuite être envisagées à cet endroit.

M. L. Longo, PLR : *"L'état d'avancement des mesures de stabilité du bâtiment de l'ancienne gare (CAJ) permet-il une planification de la réfection de la façade extérieure ?"*

M. A. Kurth, conseiller municipal : nous avons reçu les premières mesures de stabilité, il y a un mois ou deux et elles sont plutôt positives. Nous attendons maintenant pour le mois d'octobre la deuxième série de mesures de stabilité qui seront certainement aussi positives puisque, pour l'instant, il n'y a aucun signal à donner au niveau de ce bâtiment. Si la deuxième batterie de mesures est positive, nous attaquerons les travaux de la façade extérieure qui sont déjà budgétés.

## 15. Communications

Mme D. Bloch, conseillère municipale : revient sur une question simple relative à la CarteCulture qui avait été posée lors du Conseil général du 22 mars dernier. Elle informe qu'en 2022, dans le canton de Berne, 8'076 cartes ont été distribuées. Dans la région, c'était une première pour les gens qui dépendent du Service social régional. Le Service social régional de La Neuveville a distribué 17 cartes. Concernant les profils des gens qui ont utilisé ces cartes, 6 % étaient à l'aide sociale, 12 % avaient des réductions de primes maladie, 35 % touchaient des prestations complémentaires et le reste des gens ont reçu cette carte sur la base du calcul de leur budget qui devait être suffisamment bas. Elle ne peut pas dire quel est l'impact sur la culture locale, mais relève que, sur la région, peu d'intervenants sont d'accord de jouer le jeu. Suite à un postulat accepté concernant la politique des seniors,





l'idée est d'avoir des lignes directrices à utiliser sur le long terme. Pour ce faire, un questionnaire a été envoyé aux seniors de notre localité. Dans la même enveloppe était insérée une invitation à une séance qui a eu lieu le 5 juin 2023 à la salle du Cinéma. Elle souligne que la population des seniors représente un quart de la population. Sur les questionnaires envoyés, il y a eu 27 % de retours, ce qui est un bon pourcentage comparé aux études déjà réalisées. La politique communale du 3e âge n'est pas faite pour coûter extrêmement cher, mais doit être mise en place avec l'aide des seniors qui vont prendre en charge une grande partie de ce qui va être réalisé. Plus de 120 personnes ont répondu présent le 5 juin dernier. Leurs préoccupations sont leur santé, qui les inquiète, tout comme l'accessibilité et la mobilité qui sont des thèmes qui reviennent. Elle relève, en sa qualité de représentante auprès de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B), que c'est un thème qui est présent dans tout le Jura bernois. Les premiers résultats du questionnaire seront publiés dans le Courrier de ce vendredi. Lors de cette rencontre, des représentants des acteurs actifs pour les seniors de Pro Senectute, l'association des Aînés Heureux, l'Association 7/7 et un représentant des églises ont ensuite expliqué leurs activités. Cet événement s'est terminé par une verrée à la Cour de Berne.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : ajoute qu'elle profite de cette occasion pour saluer le travail qui a été fait par le Service social régional, et notamment par son chef, M. Taratra Ramarakoto, sur la politique du 3e âge. Elle informe ensuite que le 8 juillet 2023 aura lieu l'inauguration de la nouvelle station de pompage Brunnmühle ouverte à la population. Un message paraîtra dans le Courrier à ce sujet.

Mme C. Känel, FOR, présidente : rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 4 octobre 2023 à 19h30. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, elle remercie les conseillers généraux d'adresser leurs interventions écrites effectuées durant la séance à la Chancellerie municipale, qu'elle remercie au passage pour la rédaction du procès-verbal. Elle indique qu'il est 22h26 et propose de voter un double jeton de présence pour les membres du Conseil général.

**Par acclamation, le Conseil général accepte le double jeton de présence lors de cette séance.**

La séance est levée à 22h27.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente L'adjointe au chancelier  
C. Känel S. Wahlen



Conseil général du 14 juin 2023

Parti Socialiste Neuvevillois

### MOTION

**Implémenter une section « Marche à suivre pour les subventions à la commission des loisirs » sur le site internet de La Neuveville**

#### Résumé

La commission des Loisirs de La Neuveville est chargée de traiter les demandes de subventions pour l'encouragement des activités culturelles. Compte tenu de la variété des requêtes, le PSN demande que le site internet de La Neuveville propose une « marche à suivre » à disposition des requérant-e-s.

#### Développement

Les subventions, visant à enrichir l'offre culturelle et sportive, nécessitent un traitement particulier pour évaluer leur octroi. Il est important que cette gestion se fasse de manière fluide afin de continuer à proposer un éventail d'activités attractives pour les Neuvevilloises et Neuvevillois.

Afin de faciliter le travail des requérant-e-s ainsi que des personnes chargées du traitement de ces demandes, le PSN souhaite que la commune fournisse sur le site internet des guides sous forme de « marches à suivre ». Inspirés du formulaire destiné au CJB, ceux-ci contiendraient les conditions préalables, les informations requises concernant le projet, un modèle de budget et un espace pour indiquer le montant de la demande. Ces marches à suivre pourraient être regroupées dans une section FAQ (Foire aux questions / Frequently Asked Questions) à laquelle les requérant-e-s pourraient se référer.

Ainsi, cette réflexion permettrait une lecture claire pour les membres de la commission des loisirs et aboutirait à des prises de décisions objectives.

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois  
Véronique Stöpfer



PLR Les Libéraux-Radicaux  
Fraction du Conseil Général  
CH-2520 La Neuveville



## Conseil général du 14 juin 2023

### Motion

Révision du règlement du Conseil général

#### Résumé d'introduction de la motion

Le Conseil général, en tant qu'organe législatif, peut opérer une réflexion approfondie sur son organisation et sa collaboration avec le Conseil municipal, dont il est le garant du bon fonctionnement. Avec une composition de 35 membres représentant 6 partis ou groupes politiques, il est essentiel d'adopter une approche rigoureuse pour traiter les enjeux de plus en plus complexes des politiques publiques locales.

#### Développement de la motion

Au bout de deux années de mandat au sein de cette législature, il est désormais primordial de remettre en question l'adéquation des outils parlementaires dont dispose le Conseil général à son propre fonctionnement et à l'accomplissement de ses missions, comme les débats, les commissions et le bureau. Dans cet esprit, il est impératif d'identifier des pistes d'amélioration concrètes afin d'accroître l'efficacité dans le traitement exhaustif des sujets qui concernent notre commune.

Aujourd'hui, nous déposons une motion qui incarne l'essence même de notre engagement politique. En tant que législateurs, il est de notre devoir d'initier cette réflexion approfondie et d'évaluer de manière critique notre organisation politique. Nous sollicitons donc le Conseil municipal pour qu'il mette à disposition du Conseil général les ressources nécessaires, notamment en créant une commission non permanente de notre Conseil, afin de procéder à une révision complète du règlement du Conseil général. Cette révision doit être présentée et mise en place avant le début de la prochaine législature, avec toutes les conséquences organisationnelles qui en découlent. De plus, si d'autres règlements relevant de la compétence du Conseil général doivent être modifiés à l'issue de ce travail de révision, il est crucial de les adapter en conséquence.

Afin de consolider cette révision, nous devons également nous inspirer des pratiques mises en place dans d'autres communes comparables et relever les points pertinents de leur organisation politique. L'évolution constante de la pratique politique offre une opportunité unique au Conseil général d'adapter son fonctionnement, ainsi que son règlement inchangé depuis 2003, aux défis actuels qui se présentent avant le début de la prochaine législature.

La Neuveville, le 11 juin 2023

Pour le PLRLN

Luca Longo  
Membre du Conseil général



PLR Les Libéraux-Radicaux  
Fraction du Conseil Général  
CH-2520 La Neuveville



## Conseil général du 14 juin 2023

### Motion

**Donner à la Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables.**

#### Résumé d'introduction de la motion

La Commune de La Neuveville a régulièrement confirmé son intention de favoriser les énergies renouvelables. Il est temps de passer à l'action. D'importants projets photovoltaïques par des particuliers sont en phase de finalisation et seront parfois réalisés à l'aide de contracting. Afin de passer de la parole aux actes, la Commune doit pouvoir investir dans ce genre d'initiatives, pour cela elle doit disposer d'un cadre réglementaire. La présente motion a donc pour but de donner rapidement les moyens à La Neuveville d'être partie prenante dans ce genre de projets.

#### Développement de la motion

Des projets privés importants sont en réflexion notamment concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. La PPE des « Résidences du Lac » à l'Est de la Neuveville, qui dispose d'une surface disponible importante, est un exemple intéressant (5 immeubles à toits plats, 433 panneaux possibles).

Afin de financer leurs projets, les particuliers font souvent appel à une solution de contracting. Les surfaces sont mises à disposition par les propriétaires et l'investissement est fait par un partenaire externe (privé ou public). A l'heure actuelle, La Neuveville ne dispose pas de cadre réglementaire pour s'impliquer dans ce genre de projet. Cette motion demande la mise en place rapide des conditions cadres nécessaire d'ici au 31.12.2023, afin que la Commune puisse être partie prenante des projets qu'elle juge intéressants.

Les avantages pour la Commune sont : d'assumer un rôle d'exemplarité dans la transition énergétique, de s'engager réellement dans des projets concrets et locaux, et de bénéficier d'un retour sur investissement. Du côté des particuliers, cela permet de travailler avec un partenaire local de confiance et de profiter de conditions probablement plus intéressantes qu'avec un partenaire externe.

#### Conclusion

La Commune de La Neuveville a l'opportunité d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables en établissant un cadre réglementaire qui lui permet d'investir dans des projets concrets. Par son implication, elle contribue à favoriser la transition énergétique tout en profitant d'un retour sur investissement.

La Neuveville, le 12.06.2023

Mathieu Cochet  
Membre du Conseil général







Parti Socialiste Neuvevillois  
Conseil Général 14.06.2023



Motion : Davantage de places de garde dans la crèche municipale

**Résumé**

Nous demandons à la Commune de la Neuveville de créer rapidement le nombre de places légalement acceptables, en regard de la taille des locaux disponibles, afin d'augmenter la capacité de garde dans la crèche municipale d'ici janvier 2024. Cette augmentation des places doit se faire en garantissant que la qualité d'accueil reste comparable à celle d'aujourd'hui, car actuellement les retours des parents sont positifs.

**Développement**

Considérant le besoin croissant de services de garde pour les jeunes enfants dans notre commune et le besoin accru de soutenir les familles dans leurs activités familiales et professionnelles, nous soumettons la présente motion en vue d'accroître le nombre de places d'accueil dans la crèche municipale.

Nous demandons à la commune d'entreprendre rapidement les mesures nécessaires pour créer davantage de places de garde d'ici janvier 2024, en utilisant les locaux actuels de la crèche municipale.

Grâce au soutien de la commune et à l'investissement personnel de son personnel qualifié, la crèche municipale offre une infrastructure et un environnement propices au bien-être et au développement des enfants qu'elle accueille. Toutefois, la capacité d'accueil est insuffisante pour garantir un accueil extrafamilial immédiat à toutes les familles vivant dans notre localité. En effet, nos installations sont sous-utilisées et peuvent être optimisées. Le manque de places pour les nourrissons engendre une liste d'attente conséquente, rendant difficile pour les jeunes parents, et principalement pour les mères, la reprise flexible du travail. Nous souhaitons que cette augmentation du nombre de places d'accueil se fasse dans le respect de la qualité de l'accueil, pour le bénéfice des enfants, des familles et des encadrant-e-s de la petite enfance.

La création de places de garde supplémentaires dans la crèche municipale permettrait, d'une part de faciliter la vie quotidienne de ses habitant-e-s, et, d'autre part d'attirer de nouvelles familles de la région dans notre commune.

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois  
Helvetia Wingo

Joëlle Moeckli

Parti Socialiste Neuvevillois  
Conseil général 14 juin 2023



**Postulat : Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap.**

**Résumé**

Notre cité compte deux établissements pour personnes âgées ainsi qu'un foyer d'accueil. Ces bénéficiaires, mais également les potentiels touristes, ainsi que les seniors doivent pouvoir profiter de notre plage en toute sécurité. Or, la participation citoyenne aux activités sportives et de loisirs dépend de la qualité des installations et des infrastructures. Ainsi, le PSN demande à ce que des aménagements adaptés aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap, tels que WC et rampe d'accès dans l'eau soient étudiés et devisés pour permettre un accès plus inclusif à la plage de Saint-Joux.

**Développement**

La plage de Saint-Joux est un espace de loisirs et de rencontre intergénérationnel. Les jeunes, les adultes, les familles en profitent tout l'été pour se délasser et pratiquer plusieurs activités sportives.

La participation à la vie quotidienne et à la société en général est un droit qu'il faut appuyer en veillant à ce que les infrastructures soient inclusives et permettent à tous et toutes de pouvoir les utiliser avec une sécurité et un confort suffisants. Cette participation est essentielle socialement. Ses bienfaits sont reconnus et nombreux, elle permet le maintien du lien social et elle favorise la santé physique et psychique des individus. Par ailleurs, introduire des installations adaptées donne un signal positif de respect et d'accueil, favorisant l'attractivité de notre cité.

Aussi, le Parti Socialiste Neuvevillois demande à ce que des installations adaptées aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap soient étudiées et devisées sur la plage de Saint-Joux.

Ces infrastructures peuvent comprendre, mais ne pas se limiter à, des sanitaires adaptées aux personnes en situation de handicap (WC) ainsi qu'une rampe d'accès solide et sécuritaire pour faciliter l'entrée dans l'eau.

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois,

Caroline Brazier

Parti Socialiste Neuvevillois



**Interpellation : Subventions à la Piscine du Landeron**

Conseil général 14 juin 2023

**Résumé**

Chaque année, La Neuveville subventionne la Piscine du Landeron afin d'offrir des abonnements à des prix préférentiels durant une période limitée. Cette subvention est fort bienvenue, et le PSN interpelle sur la distribution et le bilan de celle-ci en regard des récentes augmentations des prix d'entrée.

**Développements**

Les activités aquatiques sont très populaires parmi les habitant-e-s. La fréquentation de la piscine participe au développement social et sportif des individus. Pour ces raisons, il est important que la commune contribue à cette piscine.

Dans le budget de notre commune figure une subvention annuelle de CHF 10'000 accordée à la piscine du Landeron. Elle permet aux Neuvevillois et Neuvevilloises d'acheter un abonnement de saison à certaines dates très limitées, au prix accordé aux habitant-e-s du Landeron.

Quel est le retour de cette subvention ?

A-t-elle d'autres buts ?

Combien d'abonnements sont-ils achetés par des Neuvevillois et Neuvevilloises ?

Caroline Brazier

Parti Socialiste Neuvevillois



**Interpellation : Piscine du SMT**

Conseil général 14 juin 2023

**Résumé**

Nous avons été informé-e-s récemment que la commune de la Neuveville ne souhaite pas s'engager dans la construction d'une nouvelle piscine en partenariat avec le foyer SMT. Nous souhaitons vous sensibiliser à la situation précaire de la piscine actuelle du foyer SMT, qui est susceptible de devenir obsolète à tout moment.

**Développement**

Quelles mesures le conseil municipal compte-t-il prendre pour répondre à la demande de la population et compenser la fermeture de la piscine du SMT, sachant que celle-ci est très sollicitée par toutes les générations, qu'elle sert des buts thérapeutiques, sportifs et didactiques et que les examens de contrôle de sécurité aquatique (CSA) sont obligatoires dans le canton de Berne ?

Helvetia Wingo





## Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

## Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023



### Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre  
L'administration communale

## FERMETURES ESTIVALES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE DE DIESSE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

**du lundi 24 juillet au dimanche 6 août 2023.**

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 380 91 29.

Concernant la déchetterie à Diesse, elle sera ouverte aux horaires habituels.

A propos des inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

La halle polyvalente sera fermée pour cause de nettoyage

**du lundi 10 juillet au dimanche 20 août 2023**

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

## Fermeture exceptionnelle de l'administration communale

**Elle sera exceptionnellement fermée le :  
mercredi 16 août 2023 toute la journée.**

L'administration communale

## Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, **du 26 juin 2023 au 26 juillet 2023.**

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune ([http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales)).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

## Avis de construction

Requérant : M. Andreas Rufer, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Andreas Rufer, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Alexia Rufer à Prêles, M. Raphaël Rufer à Cudrefin et Mme Martine Rufer à Lunel-France

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par deux pompes à chaleur extérieures air-eau, parcelle no 2031, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 7 juillet 2023

Secrétariat communal

## Avis de construction

Requérants : Mme et M. Tatiana et Olivier Zinger, La Communance 12, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Tatiana et Olivier Zinger, Lamboing

Projet : Isolation de la toiture, remplacement de deux velux sur le pan Nord et pose de deux velux supplémentaires sur le pan Sud, parcelle no 2448, La Communance 12, 2516 Lamboing

Zone : PQ La Communance

Dérogation : aux art. 33 al. 3 RCC et 67 OC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 7 juillet 2023

Secrétariat communal

## LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÈNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les sèneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques.

Les sèneçons prolifèrent de plus en plus dans notre région. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin au

**no de tél. 079 935 65 93**

**Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes.**

**Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse**



**Chagrin d'amour?**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Prêts au gros soufre?  
**Téléphone n° 147**  
SMS au 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)

PRO JUVEN TUTE  
147  
AIDE 147

Coût pour les cond. 00-01-00-0  
01-01-00-00

**COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2023**

La course annuelle se déroulera le **06 septembre 2023**, le lieu doit être redéfini pour des raisons indépendantes de notre volonté et sera communiqué dans le Courrier du 11 et 18 août.

Le rendez-vous est fixé au **Battoir de Diesseß**, à 8h00.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au lundi 21 août 2023** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.**

**Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2023**

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Transport : NON  OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
**jusqu'au lundi 21 août 2023.**

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (BERGERIE DU HAUT)**

Pour le week-end des 15 et 16 juillet, le gardiennage sera assuré par M. Paul Beauverd.

Le week-end des 5 et 6 août, le gardiennage sera assuré par M. Cédric Racine.

Au plaisir de vous y trouver.

Le Comité

**LA NUIT DES PERSÉIDES  
LA NUIT DES ÉTOILES**

**Samedi 12 août 2023**

à la Métairie de la Grande Maison à Diesse



Photo@Christophe Gerber

Le GAPD (Groupe d'animations du Plateau de Diesse) a le plaisir de vous faire part de la soirée «Nuit des Perséides» qui aura lieu le samedi 12 août 2023.

Chaque été, mi-août, la Terre traverse des météores donnant lieu à un superbe spectacle d'étoiles filantes. Ce phénomène donne lieu à un magnifique panorama dans le ciel et nous offre l'occasion, si les conditions sont bonnes, d'observer énormément d'étoiles filantes.

Nous vous proposons donc, de vous rendre au Mont-Sujet, à Diesse, aux alentours de la Métairie de la Grande Maison (le Fornel 1) pour vous réunir, amateurs d'astronomie, petits et grands, photographes et curieux, afin de pouvoir observer le ciel avec le moins de pollution lumineuse possible. Et d'échanger ces moments magiques avec les autres. Il est possible de réserver son repas, à la métairie auprès de la Famille Claude-Alain Giaque au 032 315 13 22.

Nous espérons avoir suscité votre intérêt et réitérons notre plaisir de vous y retrouver pour un moment spécial sous les étoiles.

*En cas de mauvais temps,  
cette activité sera annulée*

**Avez-vous pensé au Pedibus ?**

Pour une mobilité d'avenir **ate**

**Le Pedibus, c'est convivial, bon pour la santé et pour le climat !**

L'organisation des trajets des enfants vers l'école est parfois un casse-tête. Le Pedibus permet de planifier et de se partager, entre parents, les trajets quotidiens. C'est un système simple et efficace qui fonctionne comme un vrai bus, mais à pied. Il permet de contribuer à la sécurité, l'autonomie et la santé des enfants.

**Quels sont les atouts du Pedibus ?**

- Sécurité et autonomie des enfants
- Activité physique quotidienne
- Moins de pollution
- Convivialité et liens sociaux plus forts
- Gain de temps pour les parents

**Comment fonctionne le Pedibus ?**

Le Pedibus est une «ribambelle» d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. L'horaire et l'itinéraire sont déterminés par les familles participant au Pedibus. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins.

Chers habitants du Plateau,

Pour faire suite à la séance d'information du 28 juin 2023 et dans le but de sécuriser le chemin entre l'arrêt de bus de l'ancienne école de Prêles et le nouveau collège des Joncs, la Commission scolaire du Plateau fait appel à toutes les personnes intéressées à conduire les enfants. Vous êtes parents, grands-parents, citoyens du Plateau et disposés à donner de votre temps pour conduire le pédibus, alors envoyez un courriel à [commissionscolaire@ecoleplateau.ch](mailto:commissionscolaire@ecoleplateau.ch) ou appelez le 079 380 91 29.

La Commission scolaire et les enseignants du Plateau vous remercient d'ores et déjà pour votre collaboration.

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498: nouvel approvisionnement autonome en énergie.

Schweizer Berghilfe  
Aide Suisse aux Montagnards  
Aiuto Svizzero alla Montagna  
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2





## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ ÉLECTIONS COMMUNALES DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2023 2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET LE VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES POUR LA LÉGISLATURE 2022 – 2025

En raison de deux démissions au sein du Conseil communal effectives au 31 décembre 2023, ainsi que celle de notre vice-président des Assemblées communales, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date des élections complémentaires pour la législature 2022-2025, qui auront lieu par la voie des urnes conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), **au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023.**

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au Conseil communal et à la Présidence des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 18 août 2023 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch).

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/

citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. S'il n'y a pas de candidat/de candidate, une élection libre aura lieu.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Re-](http://www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Re-)

[glements-1](#)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 24 août 2023, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 25 août 2023 dans la Feuille officielle.

*Le Conseil communal*

Prêles, le 23 juin 2023

## LE TEMPS DE REMPLISSAGE DES PISCINES A DÉBUTÉ

Avec l'arrivée du beau temps, nous avons constaté un grand débit de consommation d'eau, en particulier durant la nuit.

Afin de ne pas induire en erreur notre personnel communal à chercher une éventuelle fuite, nous demandons à la population **d'annoncer impérativement à l'avance un remplissage de piscine auprès du bureau communal au 032 315 70 70.**

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

*L'administration communale*



## PROGRAMME 2023 2ème semestre



### août

**Fête nationale du 1er août à Prêles**

Halle polyvalente, Restauration, Lasershow, Musique...

**Nuit des perséides (nuit des étoiles),**

**12 août à Diesse**

Réservez votre table directement à la Métairie de la Grande Maison

**Soirée Contes, 19 août à Lamboing**

Sur la plateforme du sentier des statues et souper à la Bergerie

du haut. Organisation par le sentier des sculptures

**Fête Villageoise „Le Tour du Monde en 3 Jours“**

**25 au 27 août Prêles**

Organisation par le comité de la fête avec diverses collaborations du Plateau

### septembre

**Fête de la Jeunesse (7H à 11H), 30 septembre à Lamboing**

Salle Communale du Cheval Blanc, Ateliers, Divertissements, Repas, Jeux, Animations et Soirée / Spectacle, avec la collaboration du CAJ Centre Animation Jeunesse

### octobre

**Foire de Diesse, 30 octobre autour du**

**Battoir à Diesse** Marché, Restauration et Animations, avec diverses collaborations du Plateau

### novembre

**Après-midi bricolages, 8 novembre à Lamboing**

avec 4h00, Salle Communale du Cheval Blanc

**Soirée Musique, à Lamboing** Salle Communale du Cheval Blanc

**Atelier pâtisserie, Diesse** Battoir

**Soirée Pleine Lune, 27 novembre** départ dans les trois villages

### décembre

**Fenêtres de l'Avent, du 1er au 24 décembre** dans les trois villages

**St-Nicolas, 6 décembre** dans les trois villages

**Vente de sapins de Noël, 16 décembre** dans les trois villages avec la précieuse collaboration du Syndicat de gestion forestière Mont-Sujet

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le courrier et sur le site de la commune .... alors à vos agendas :)

Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux,  
le Groupe d'Animations du Plateau de Diesse.

## Tirs de feux d'artifice

## Autorisation requise !



Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

**Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.**

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.



Commune mixte de Plateau de Diesse  
**L'Administration communale**



**HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

**Août**

<b>Samedis</b> 5, 19	8h00 à 12h
<b>Lundis</b> 7, 14, 21, 28	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### Avis de construction

**Requérante** : Marianne Sunier Portugais da Graça, Route de Chasseral 22, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Max Basler, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

**Projet** : Rénovation de la rampe côté EST par un remblayage de l'espace et changement de la barrière sur RF 92 du ban de Nods, Route de Chasseral 22, 2518 Nods

**Zone** : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

**Dérogation** : Art. 80 LR, distance à la route

**Dimensions** : Suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

**Administration communale**

### Avis de construction

**Requérants** : Thierry et Laurence Turuvani, Les Combes 112, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Massini Chauffage Sanitaire Sàrl, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod

**Projet** : Demande rétroactive, le projet est déjà réalisé: Installation de deux pompes à chaleur air/eau, placées à l'extérieures côté NORD-EST du bâtiment sur RF 2456 du ban de Nods, Les Combes 112, 2518 Nods

**Zone** : Zone agricole

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : Suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

**Administration communale**

### VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période de vacances estivales, l'Administration communale sera fermée

**du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023.**

La réouverture du guichet est prévue le lundi 7 août selon l'horaire habituel.

Durant cette période, et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler soit le 032 752 48 01 ou le 032 752 48 00 durant la journée.

**Dossiers mis en dépôt public** : Durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées uniquement sur rendez-vous en envoyant préalablement un courriel à l'adresse [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch)

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### Avis de construction

**Requérant** : Mike Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Mike Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Propriétaires fonciers/foncières** : Mike et Leslie Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Projet** : Démolition de l'ancien garage et construction d'un nouveau hangar de stockage de bois à la place avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 4a. Réfection en bitume calcaire de la place existante devant le bâtiment principal, côté SUD. Demande rétroactive, le projet est déjà réalisé : Ouverture d'une porte de service en façade Nord du bâtiment principal sur RF 69 du ban de Nods, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Zone** : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

**Dérogations** : Art. A154 du RCC, distance à la route Art. A151 du RCC, distance avec le bien-fonds voisin, RF 2501

**Dimensions** : Suivant plans et profils

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

**Administration communale**

### RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**18 et 19 août 2023**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.**

**RAPPEL IMPORTANT** : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

**Heures de repos**

**Art. 38**

**1 De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.**

**2 De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.**

**3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.**

**4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.**

**5 Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.**

**Art. 23**

**1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.**

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### Appel d'urgence

**Tél. 117 Police, appel d'urgence**

**Tél. 118 Feu, appel d'urgence**

**Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence**

**Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence**

**Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

### PIÈCES D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale



**AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS**

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire** à **AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

**DÉPÔT PUBLIC**

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 7 au 27 juillet 2023 le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2023.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal et sur notre site internet pendant la période susmentionnée. Etant donné la fermeture de l'Administration communale, celui-ci peut être consulté sur notre site internet ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Pharmacie**

0842 24 24 24 (gratuit)

**Médecin**

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

**Dentiste**

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Biemme. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



**PRO SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.**

Soutenez-nous.

[www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch)  
Compte postal 97-500301-3  
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Après une chute, Hans B., 85 ans, s'est retrouvé dépendant des décisions des autres.



**+ +**  
**+ 1<sup>er</sup> août 2023**  
**+ Fête nationale**  
**à Nods**

**à la Place du Village**  
(à l'intérieur du Battoir en cas de mauvais temps)  
**brunch le matin**  
**animation et restauration**  
**dès 17h00**

 



**Programme**

09h00-12h30 : brunch au Battoir  
Inscriptions : [brunch@nods.ch](mailto:brunch@nods.ch) ou 078 712 51 31 (Céline) - prix CHF 25.--/adulte, CHF 1.--/année jusqu'à 16 ans

Dès 18h00 : symphonie de parapentes, apéritif offert par la Commune

Dès 19h00 : aubade par les fanfares du Plateau

Restauration par la Société de Tir

17h00-20h00 : animation pour les enfants

19h45 : sonnerie des cloches

20h00 : mot de bienvenue et message  
Mary-Claude Bayard, Maire  
Nathanaël Normandin, Parlement des Jeunes de Saint-Imier

20h15 : hymne national

20h20 : chorale éphémère

**+ + +**

**PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain") Tél. 032 324 24 15 / [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)



**AU FOUR A BOIS**  
André et Claire - Lise Sunier

**MADE IN NODS**  
100% PRODUITS LOCAUX

10.- BURGER  
3.- FRITES  
12.- BURGER/FRITES

**DÈS 11h30**

RESERVE TON BURGER  
AVANT LE 14 AOÛT 079 581 06 23

**20 AOÛT 2023**

A LA PLACE DE PARKING DES SUNIER  
Ch. du stand 11

**10h30 - 11h00 EN FAMILLE,**  
VIENS CONFECTIONNER TON **PAIN**  
POUR LA SEMAINE

**RESERVE TA PLACE**  
(15 PLACES FAMILLE) **079 581 06 23**

**SDON** JEUX POUR ENFANTS MIS A DISPOSITION

## Avez-vous pensé au Pedibus ?

Pour une mobilité d'avenir **ate**



### Le Pedibus, c'est convivial, bon pour la santé et pour le climat !

L'organisation des trajets des enfants vers l'école est parfois un casse-tête. Le Pedibus permet de planifier et de se partager, entre parents, les trajets quotidiens. C'est un système simple et efficace qui fonctionne comme un vrai bus, mais à pied. Il permet de contribuer à la sécurité, l'autonomie et la santé des enfants.

#### Quels sont les atouts du Pedibus ?

- Sécurité et autonomie des enfants
- Activité physique quotidienne
- Moins de pollution
- Convivialité et liens sociaux plus forts
- Gain de temps pour les parents

#### Comment fonctionne le Pedibus ?

Le Pedibus est une « ribambelle » d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. L'horaire et l'itinéraire sont déterminés par les familles participant au Pedibus. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins.

Chers habitants du Plateau,

Pour faire suite à la séance d'information du 28 juin 2023 et dans le but de sécuriser le chemin entre l'arrêt de bus de l'ancienne école de Prêles et le nouveau collège des Joncs, la Commission scolaire du Plateau fait appel à toutes les personnes intéressées à conduire les enfants. Vous êtes parents, grands-parents, citoyens du Plateau et disposés à donner de votre temps pour conduire le pédibus, alors envoyez un courriel à [commissionscolaire@ecoleplateau.ch](mailto:commissionscolaire@ecoleplateau.ch) ou appelez le 079 380 91 29.

La Commission scolaire et les enseignants du Plateau vous remercient d'ores et déjà pour votre collaboration.



## Nouvelles de l'administration

### Davantage de dates pour les mariages célébrés dans des locaux particuliers

Dans le canton de Berne, les couples peuvent également se dire oui en dehors des offices de l'état civil, dans un cadre qui sort de l'ordinaire : les 24 salles de cérémonie externes du canton jouissent d'une popularité croissante.

Une saison des mariages qui dure jusqu'en octobre. Au cours des dernières années, le canton de Berne n'a cessé d'étendre son offre de salles de cérémonie externes. En plus des offices de l'état civil, des tranches horaires sont proposées pour célébrer des mariages dans 24 locaux de cérémonie particuliers. Depuis l'année dernière, les unions peuvent également être célébrées en hiver dans un cadre plus romantique. Ces nouvelles offres qui répondent aux souhaits de la population permettent ainsi aux couples de vivre le "plus beau jour de leur vie" dans un château ou un bâtiment chargé d'histoire s'ouvrant sur un décor enchanteur. L'offre du canton de Berne dans ce domaine est l'une des plus étendues de Suisse. Chaque couple peut trouver son bonheur.

### Plus de dates et de tranches horaires

En développant l'offre de locaux de cérémonie extérieurs, la Direction de la sécurité met également en œuvre une motion du Grand Conseil chargeant le canton d'offrir des dates supplémentaires dans toutes les salles de cérémonie particulières au mi-

nimum pendant la période allant de mai à septembre. Le nombre de tranches horaires pouvant être réservées est passé de 1381 il y a quatre ans à 1746 cette année. "Il faut que les mariées et les mariés puissent vivre une cérémonie inoubliable dans le canton de Berne, dans le lieu qui leur convient", a déclaré le conseiller d'Etat Philippe Müller.

Une saison des mariages qui dure jusqu'en octobre. L'an dernier, 1228 mariages ont été célébrés dans des salles de cérémonie externes. Cette année encore, de nombreux couples profiteront de cette offre. Pour celles et ceux qui ont décidé il y a peu de franchir le pas cette année encore, pendant la saison des mariages qui dure jusqu'en octobre, il ne faudra pas tarder car certains des sites les plus prisés affichent déjà complets durant les mois d'été. La disponibilité des différents lieux peut être consultée en ligne. Toutes les dates qui ne sont pas assorties de la mention "complet" sont encore disponibles.

### présentation du nouvel annuaire archéologique

Le nouvel annuaire de l'archéologie bernoise sera présenté au public le 20 juin 2023 à Anet (Ins). Le vernissage aura lieu à 18h à la maison paroissiale, Kirchrain 37, en présence de Hans Ulrich Glarner, chef de l'Office de la culture,

d'Adriano Boschetti, chef du Service archéologique et archéologue cantonal, et de Kurt Stucki, maire d'Anet. Le point d'orgue de la manifestation sera un exposé de Christine Kissling sur la villa romaine mise au jour à Anet, Riserenweg 13. Les premiers résultats de cette fouille de sauvetage sont également présentés dans l'annuaire.

L'ouvrage donne un aperçu des études et découvertes archéologiques réalisées en 2022 dans le canton de Berne. Certains articles approfondissent des sujets variés. Ils portent par exemple sur une sépulture du Néolithique mise au jour près de Niederried, au bord du lac de Brienz, de nouvelles trouvailles datant de l'âge du Bronze faites à Boltigen, dans le Simmental, des investigations géophysiques pratiquées sur des tertres funéraires en forêt, un cimetière du haut Moyen Âge retrouvé à Tramelan et la restauration de ruines. D'autres articles portent sur des palafittes néolithiques à Sutz-Lattrigen, des sépultures celtiques à Köniz ou encore les prospections réalisées dans l'habitat celto-romain de la presqu'île d'Enge. Il est également possible de faire des découvertes archéologiques en dehors des sites connus, comme le montrent des objets retrouvés par hasard à Grossaffoltern et à Zweisimmen. Et des os d'élan mis au jour dans des grottes sur le Hohgant attestent la présence de ce gros gibier dans le canton de Berne jusqu'au Moyen Âge.



## 23 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

#### Cultes dans les homes

10h Mon Repos et 10h45 Montagu les 14 et 28 juillet, 11 et 18 août

#### Blanche-église :

Dimanche 16 juillet

10h30 (!), culte avec Marco Pedroli, pasteur, Ruth Robert, orgue

Dimanche 23 juillet

10h, culte régional avec John Ebbutt, pasteur

Dimanche 30 juillet

10h30 (!), culte avec Marie-Laure Krafft Golay

Dimanche 6 août

10h, culte avec Marie-Laure Krafft Golay, sainte-Cène

Dimanche 13 août

10h, culte avec John Ebbutt

A tous nous souhaitons un été bienfaisant et ressourçant !

#### A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, [j.ebbutt@macquality.ch](mailto:j.ebbutt@macquality.ch)

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du 17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des

prédications sur notre site internet :

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 16. Juli

9.30 Uhr, Kirche Erlach: Gottesdienst «zu Gast in Erlach», mit Taufe. Mit Pfr. Philipp Bernhard und Ruth Pellegrini (Orgel), sowie der Kantorei Erlach. Anschliessend Apéro. Die Seeländer Kirchgemeinden sind herzlich bei uns in der Kirche Erlach zum Gottesdienst eingeladen!

Sonntag, 23. Juli

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Taufe. Mit Pfrn. Elisabeth Tobler und Karin Schneider (Orgel), Lesungen Ursi Spätig

Sonntag, 30. Juli

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfrn. Elisabeth Tobler und Miriam Vaucher (Musik und Lesungen).

Sonntag, 6. August

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

3. bis 28. Juli: Pfr. Ruedi Kleiner (032 315 11 09)

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales en juillet

Les dimanches 16, 23, 30 juillet, comme d'habitude, messe à 10h, en l'église Notre-Dame de l'Assomption de La Neuveville. Bel été à toutes et tous !

Messe dominicale en août

Dimanche 6 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Et si j'inscrivais mon enfant au caté ?

En ce début d'année scolaire qui s'annonce, de nombreux enfants prendront pour la 1<sup>re</sup> fois le chemin de l'école. Le

caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H. et plus tard aussi. car c'est le cheminement de toute une vie... Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour. Bienvenue à chaque enfant ou jeune, quel que soit son âge !

Renseignements et inscriptions :

Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Tél. 032 328 19 25

[claudine.brumann@kathbielbienne.ch](mailto:claudine.brumann@kathbielbienne.ch)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 16 juillet

Culte à Diesse, 10h, thème: Ce que Dieu nous dit dans les obscurités de la vie! Service de voiture (voir ci-dessous),

Dimanche 23 juillet

Culte à La Blanche Eglise La Neuveville, 10h

Dimanche 30 juillet

Culte à Nods, 9h15

Dimanche 6 août

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Course de la Solidarité

12<sup>e</sup> édition, vendredi 18 août, Prêles,

infos: [www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

### Paroisse de Nods

Dimanche 16 juillet

9h15 culte à Nods.

Dimanche 23 juillet

10h, culte régional à La Neuveville

Dimanche 30 juillet

9h15 culte à Nods

Dimanche 6 août

10h, culte à Diesse et à La Neuveville

Dimanche 13 août

10h, culte à Diesse et à La Neuveville

Dimanche 20 août

10h, culte à Nods

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

[www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites an-

nonces" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités,

toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.

et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril

au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

TRANSFUSION CRS SUISSE

**DONNER LE SANG SAUVER DES VIES**

transfusion.ch